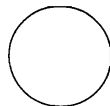


Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

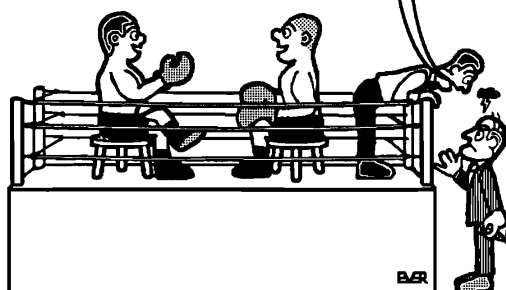
Edito

Gueuler ou construire ?

Depuis quelques temps, j'entends régulièrement poser la question de savoir quels sont les objectifs du Collectif, j'entends demander par certains ce qu'on y fait, à quoi il sert. Comme l'occasion m'est donnée de rédiger cet éditorial, je vais tenter de répondre à ces questions et de préciser un petit peu les objectifs de notre prochain forum du 29 avril 2000.

Le collectif, depuis ses débuts, a toujours voulu, dans son approche des injustices sociales de plus en plus nombreuses que nous vivons quotidiennement dans notre beau pays (chômage, minimex, revenus inexistantes), privilégier une politique de dialogue et de transversalité entre les différents intervenants : personnes en difficulté, travailleurs sociaux, associations, syndicats et politiques. Nous voulons privilégier une discussion ouverte, dans un esprit constructif, pour arriver à des solutions concrètes applicables à un très grand nombre de personnes.

Ils disent qu'ils préfèrent un dialogue constructif à un combat stérile.



Les grands coups de gueule poussés par chacun dans son coin, sur son cas personnel, sont compréhensibles et légitimes mais n'ont guère de chance d'aboutir à une réforme des structures. Ils éveillent l'attention sur des problèmes intolérables qui existent et qui doivent être pris en compte ; mais seule une défense collective des allocataires peut amener à négocier ces problèmes.

Dans ce cadre là, le Collectif a choisi de consacrer la période 1999 - 2000 à l'étude des problèmes des personnes qui dépendent des CPAS ou qui n'y ont même pas accès. Plusieurs ateliers, groupes de travail et réunions dont nous vous avons déjà parlé, ont tenté de recenser les différents problèmes rencontrés par les personnes concernées (y compris par

des assistants sociaux dont le travail est souvent difficile et ingrat et par des conseillers de CPAS, qui humainement seraient prêts à faire plus mais que des contraintes politico-budgétaires limitent dans leur action)

A vos agendas !

mercredi 22 mars

Forum : « Développement durable... ou pauvreté durable ? » (voir page 6)

samedi 29 avril

Forum : « Le CPAS en questions » (voir page 4)

(attention : modification de date ! C'est bien le 29 et non le 1^{er} avril)



Sommaire

Collectif	p 5
Ateliers préparatoires pour le forum CPAS	5

Actions	p 6 à 13
Annnonce pour le forum « Développement durable... ou pauvreté durable ? »	6
Campagne pour la suppression de l'article 80 (D. Scuvie)	7
Chaîne de consommateurs scandalisés de l'attitude de TOTALFINA	8
ETHITOP : le top de l'éthique (G. De Smet)	9
La Marche 2000 à Jette : un projet scolaire, social et culturel (V. Huygen)	9
Appel à un contre-sommet en juin 2000 (J. Schuppisser, D. Spoel)	10
La Marche mondiale des femmes (S. Pioro)	12

Les sans emploi en marche	p 14 à 19
Collectif sans ticket (Lettre ouverte à Isabelle Durant et José Darras)	14
Mordicus	16
Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles	17
Droits et respect	18
Comité de défense des minimexés d'Anderlecht	18
Chômeur pas chien !	18
Trait d'Union	19
Le carrefour des luttes à Liège	19

Echos	p 20 à 22
Le Réseau des consommateurs responsables (Vincent Commenne)	20
Réseau Action contre la spéculation financière : Lettre ouverte à Guy Verhofstadt	21

A lire...A débattre	p 23 à 36
Gaston au gazon et Sabine à la cuisine... mais sous contrat ! (Jean-Marie Wattiez)	23
Plan Rosetta : une production de Lauretta... (Lahoucine Tazribine)	27
Exclusion des cohabitant(e)s pour chômage de longue durée : article 80 (Carine)	29
La violence à l'école : une réponse ? (Xavier Vanandruel)	32
Des avions qui font beaucoup de bruit (Brigitte Poulet)	34
Ce que Seattle nous a appris... (Steve York)	35

Agenda	p 38
---------------------	-------------

Comité de rédaction

Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, transmettez-nous vos témoignages ou vos articles.

Le comité de rédaction se réunit **une fois par mois, de 20h15 à 22h15**. Toute participation est bienvenue : pour recevoir les invitations, donner un coup de main, participer au groupe d'envoi... téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).
A bientôt ?

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Françoise Deroo, Ghislaine De Smet, Véronique Huygens, Bénédicte Paquay, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

et d'y trouver des ébauches de solutions.

La prochaine grande étape et un point fort de cette démarche sera le Forum organisé le 29 avril.

Pour nous, le forum ne peut pas être une foire d'empoigne entre les différentes personnes présentes mais doit être une occasion de discuter et de rechercher des solutions dans l'intérêt des plus démunis. Privilégions un dialogue constructif plutôt qu'un combat de rue stérile, avec comme objectif principal d'obtenir enfin un niveau de vie décent et le respect de leurs droits les plus élémentaires.

Nous commencerons la matinée par la présentation des travaux des différents ateliers et rencontres que nous avons eus avec les différents intervenants liés aux CPAS (groupes de minimexés, assistants sociaux, conseillers CPAS).

La deuxième phase de cette journée permettra aux participants de se réunir en carrefours orientés suivant trois axes principaux :

- Quels sont les problèmes rencontrés dans les CPAS ?
- Quelles sont nos revendications pour améliorer la situation actuelle ?
- Comment s'organiser pour faire passer ces revendications ?

Nous souhaitons vivement retrouver dans chaque carrefour des minimexés, des sans revenus, des assistants sociaux, des conseillers CPAS et pourquoi pas des

mandataires politiques régionaux et fédéraux. La journée se terminera par une table ronde regroupant des personnalités politiques, des représentants syndicaux et des représentants des minimexés et des assistants sociaux. Ils seront invités à réagir à la synthèse des 3 carrefours. Un débat aura lieu avec les participants dans la salle.

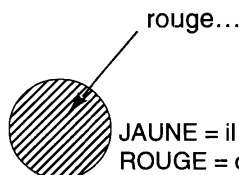
Le 29 avril sera une journée bien remplie où chacun aura la parole, afin que la qualité des services fournis aux plus démunis soit meilleure, tout comme les conditions de travail des assistants sociaux. Nous sommes convaincus, en effet, que l'un et l'autre sont liés. Nous comptons bien sûr assurer un suivi des revendications et des propositions faites à l'occasion du forum et décider, en fonction de la situation, des mesures et des actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs définis.

Ce projet, déjà bien sur les rails, demande beaucoup d'énergie et de disponibilité : je lance un appel à tous ceux qui se sentent concernés par un meilleur fonctionnement des CPAS à nous venir en aide pour réussir cette journée, et faire ensemble un pas en avant dans la lutte contre l'exclusion sociale. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : contactez notre permanente, Véronique Huygens au 02-646.46.33 pour offrir vos services.

Rendez-vous le 29 avril 2000.

Serge Van Israël
Président

ERRATUM



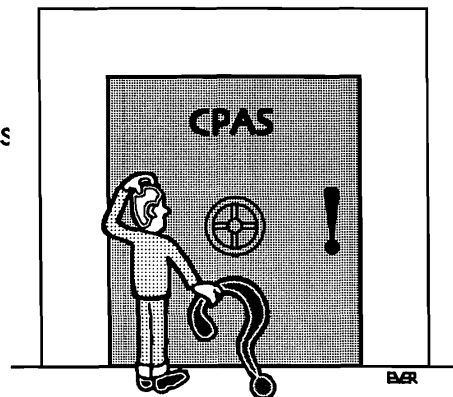
Une erreur s'est glissée dans le tri des envois du journal précédent. Certains se sont vus attribuer une gommette rouge... alors qu'ils étaient en ordre de cotisation. Toutes nos excuses !

FORUM

« Le CPAS en questions »

samedi 29 avril

de 9h30 à 17h30 à l'IHECS
58-60 rue de l'Etuve, 1000 Bruxelles
(près de la gare du Midi)



9h30 : **Accueil**

10h : **Carrefours**

Carrefour 1 : les CPAS à la loupe

Animateurs :

Olivier Dardenne (Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté)

Martine Hermant (avocate)

Carrefour 2 : CPAS : plus et mieux

Animateurs :

Serge Van Israël (La Poudrière)

Didier Cœurnelle (conseiller CPAS)

Carrefour 3 : Défense collective

Animateurs :

Jean Peeters (Front SDF)

Paul Trigalet (Solidarités Nouvelles)

Jean-Paul Knaepenbergh (CGSP)

Michel Pluinage (CCSP)

13h : **pause repas**

15h : **Table ronde**

Modérateur : **Marc Molitor** (RTBF Radio)

Avec la participation de

Thierry Detienne (Ministre régional de l'Action sociale)

Yvan Mayeur (président du CPAS de Bruxelles-ville)

Jean-Paul Knaepenbergh (CGSP)

Michel Pluinage (CCSP)

Paul Trigalet (Solidarités Nouvelles)

et différentes personnes ayant participé à la préparation du forum
(un minimexé, un assistant social, un conseiller CPAS).

17h30 : **Clôture**

Atelier 1 : Le minimex : combien et pour qui ?

Jean-Paul De
Potter

L'atelier s'est réuni 6 fois depuis le 15 novembre 99. Huit personnes y ont participé régulièrement ou occasionnellement, venant de milieux et formations diverses.

Le groupe s'est interrogé sur les montants nécessaires pour vivre dignement en l'absence de toute autre ressource, ainsi que sur les conditions qui pouvaient être mises à ces allocations. Les contrôles du respect de ces conditions, notamment le contrôle de cohabitation, ont été également mis en question.

L'allocation universelle, dont le montant

proposé (8.000 à 10.000 f/mois) est trop réduit pour remplacer le minimex, est cependant intéressante dans sa motivation de liberté de choix des individus quant à leurs activités, rémunérées ou non, en tout ou en partie. Ce qui a été retenu est en tout cas que tout travail rémunéré, même d'une heure, doit laisser net en mains une augmentation du revenu total, sans que le minimex ne soit diminué dans la même mesure.

Des propositions en ce sens seront faites lors du forum du 29.4.2000. (Rendez-vous dans le carrefour 2 : « CPAS : plus et mieux. »)

Atelier 2 : Droit d'association et de défense collective des minimexés

Jean Peeters

La difficulté de s'associer résulte de la peur. Les minimexés sont souvent désespérés et submergés par leurs problèmes ; les démarches qu'ils doivent entreprendre sont complexes et hasardeuses.

Souvent, tout leur semble fait pour les décourager (pas d'informations, mauvais accueil, difficulté de rassembler les documents demandés...). Les minimexés qui résistent sont parfois mal perçus par les autres minimexés qui craignent de les fréquenter et d'ainsi se faire

mal voir par l'administration dont ils dépendent.

Pour s'associer et ensuite s'organiser, il faut d'abord établir la confiance. C'est ce qui se met doucement en place par des réseaux d'entraide entre minimexés. Ces réseaux commencent à s'organiser et pensent se fédérer entre eux, ce qui constituerait un grand pas vers la reconnaissance et l'établissement d'un rapport de force. L'atelier a pointé une série de lieux où l'information peut être diffusée.

Atelier 5 : Droits de base et droits de recours

Martine
Hermand

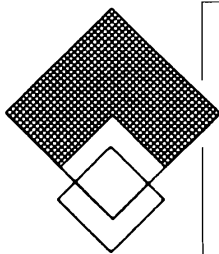
L'atelier continue à avancer sur la question du contenu de l'enquête sociale. La loi étant sujette à interprétations, il peut y avoir place pour l'arbitraire. Le rôle de l'assistant social est important et son pouvoir aussi. Même si dans la plupart des cas, l'abus n'est pas la règle, nous constatons que les minimexés sont très mal informés sur leurs droits et notamment sur le droit de recours en cas de litige avec l'administration du CPAS.

Les enquêtes domiciliaires sont aussi au centre des préoccupations, il n'y a pas de règles quant à la pratique de ces visites.

Certaines procurations demandées aux allocataires sont abusives (par exemple celle qui permet à l'administration d'avoir accès à l'entièreté des comptes bancaires).

Il y a un a priori de fraude permanent sur l'allocataire ce qui rend la relation malsaine, l'imprégnant presque toujours de soupçon.





Forum
Bruxellois de
Lutte contre la
Pauvreté, rue
F. Bernier, 40 -
1060 Bruxelles,
Tél. : 02-
348.50.93,
Fax : 02-
348.50.04, E-
mail : forum
pauvretebxi@
village.uu.net.be;
Association
pour la Paix,
103 rue
Potagère, 1210
Bruxelles,
Tél. : 02-
223.35.33
Fax : 02-
223.39.82
E-mail :
associationpaix@
freegates.be

Actions



À faire
À faire
À faire

Développement durable... ou pauvreté durable ?

Forum-débat le mercredi 22 mars 2000

**FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ASSOCIATION POUR LA PAIX**

de 9h30 à 17h

Centre Fernand Bernier - 40, rue F. Bernier - 1060 Bruxelles

Les chômeurs(euses), minimexés(e)s, pensionné(e)s, « invalides » du travail, travailleurs(euses) précaires sont invités à prendre la parole.

Nos gouvernants nous sollicitent (cfr enquête sur le développement durable), répondons massivement !

Comment éliminer la pauvreté ? Quelle société voulons-nous ? Dans quel monde voulons-nous vivre ?

Quel avenir pour nos enfants ?

Entrée gratuite; Traduction Fr/Nl assurée; Pause sandwichs par et au profit du Resto du Coeur.

Programme de la journée

Matinée : Présidente de séance : Anne Aendenboom (Collaboratrice Centre pour l'Égalité des Chances)

- 9h30 : Accueil;
- 10h : Introduction générale par Albert Eylenbosch (président du Forum bruxellois)
- 10h30 : Le concept de développement durable par Jean-Maurice Frère (Bureau fédéral du Plan)
- 11h : Présentation de l'avant-projet pour un développement durable par Danielle Debrucq (Inspectrice principale à l'Administration de la sécurité sociale)
- 11h30 : Évaluation des orientations proposées par Estelle Krezslo (Institut de Sociologie, ULB)
- 12h : Les orientations du plan et de l'État social actif par Stephen Bouquin (Docteur en sociologie, VUB)

Après-midi : Président de séance : Jack Houssa (Association pour la Paix)

- 13h30 : Témoignages, interventions et questions-réponses des participants, interventions des témoins « privilégiés », évaluations des propositions
- 16h30 : Synthèse de la journée
- 17h : Clôture de la journée.

Inscriptions à la journée : Association pour la Paix, Tél. : 02-223.35.33 ; Fax : 02-223.39.82 ; E-mail : associationpaix@freegates.be

Les participants (hors Région de Bruxelles Capitale) qui souhaitent obtenir le remboursement de leurs frais de transport (max. 400F/pers.) devront nous faire parvenir leur titre de transport endéans les 15 jours suivant notre rencontre-débat. D'avance merci.

Campagne pour la suppression de l'article 80

Les Travailleurs Sans Emploi de la C.S.C mènent une large campagne pour la suppression de cet article de la législation chômage qui prévoit l'exclusion des chômeurs cohabitants après une certaine période de chômage, jugée « anormalement longue ».

Entre 1990 et 1996, ce sont plus de 200.000 personnes qui ont été exclues.

Cet article de la législation chômage est tout à fait injuste, il renvoie la responsabilité du chômage au seul chômeur alors que c'est bien l'emploi qui manque d'abord. Cet article n'invoque en rien la responsabilité collective face au manque d'offres d'emploi convenable et au rôle des organismes de placement concernés.

Selon qu'il habite la Province du Luxembourg ou la Province de Liège, le chômeur sera plus ou moins rapidement exclu. Cela crée des disparités entre chômeurs, tout le monde ne serait-il pas égal devant la loi ?

Cette disposition ne tient pas compte des nouvelles réalités du marché du travail qui cantonnent certains travailleurs dans des emplois temporaires répétés qui ne remettent jamais les compteurs chômage à zéro.

Nous ne pouvons rester indifférents face au glissement progressif de l'assurance chômage vers un système d'assistance.

En quoi consiste la campagne contre l'article 80 ? Cette campagne comporte plusieurs volets :

- Des actions de sensibilisation auprès du grand public appuyées par une brochure ;
- La diffusion d'une pétition ;
- A la fédération de Liège, Trait d'Union, groupe de Travailleurs Sans Emploi, organise :
 - un grand concours d'expression sur le thème de l'exclusion ;
 - une **Table Ronde le 30 mars 2000**, au cours de laquelle des représentants des partis politiques, un sociologue et le responsable national C.S.C des Travailleurs sans Emploi aborderont les thèmes de l'exclusion et de la citoyenneté.

Si vous désirez appuyer notre campagne, **n'hésitez pas à participer à nos activités, à signer la pétition¹** et nous la renvoyer **POUR LE 30 MARS** à l'attention de Dominique Scuvie, Permanente Interprofessionnelle C.S.C Liège - bd Saucy 10 - 4020 Liège.

*Trait d'Union,
Dominique
Scuvie
(Permanente
Interprofes-
sionnelle), bd
Saucy 10 -
4020-Liège, tél.
04-344.85.27,
fax 04-
343.32.55*

*(1) voir au
centre de ce
numéro*

Chômeurs, un peu moins égaux ?

Faire vivre une famille avec un seul salaire n'est pas chose simple. Voyons un peu ce qui se passe quand une femme n'ayant jamais travaillé trouve un travail à temps partiel.

Situation 1 : le conjoint a un emploi.

Pas de problème. Pour ne pas être débordée à la maison, elle choisit de travailler 12h par semaine, et entretient des bureaux. Elle gagne ainsi 12.000 FB net par mois, c'est bienvenu. Et puis, depuis qu'elle travaille, la relation du couple a changé, elle se sent mieux respectée, et son mari donne un coup de main dans le ménage...

Situation 2 : le conjoint est au chômage.

Le temps de chômage s'allonge, il faut compter tous les jours. Avec 31.000 FB par mois, on n'en mène pas large. Elle doit trouver du travail. Une proposition de temps partiel (12h par semaine) vient à point nommé.

Avant de signer son contrat, elle se rend avec son mari au syndicat, pour s'assurer de ses droits.

Stupeur : elle ne peut pas gagner plus de 7.100 FB par mois, au sinon son mari ne recevrait plus qu'une allocation de cohabitant, et puis, ils n'auront plus droit aux allocations familiales majorées... Mais... Si l'on compte bien, leur famille toucherait alors à peine le minimex. C'est tout à fait illogique. Le syndicat confirme pourtant son information.

Morale de l'histoire :

La femme d'un travailleur peut travailler à temps partiel, et augmenter ainsi les revenus du ménage. Celle d'un chômeur (dont les revenus sont pourtant bien plus bas...), ne le peut pas.

*Ghislaine De
Smet.*

Actions

- ☒ À faire
- ☒ À faire
- ☐ À faire

Chaîne de consommateurs scandalisés de l'attitude de TOTALFINA

Cette lettre « boule de neige » est initiée par le Réseau de Consommateurs Responsables 7, rue de la Révolution 1000 Bxl ; tél. : 081-24.00.04

(1) texte disponible sur le site internet du Collectif

A adresser à : TOTALFINA, 93 Rue du Commerce, 1040 Bruxelles.
N'oubliez pas votre signature + nom et prénom + adresse.
E-mail de TOTALFINA : francois.cornelis@fina.be

Actions

☒ À faire
☒ À faire
☐ À faire

Allons-nous continuer à accepter passivement toutes les catastrophes humaines et écologiques ? Réagissons ! **Si vous êtes d'accord avec le texte ci-dessous, faites-le parvenir avec votre signature à TOTALFINA et envoyez la copie de ce texte** (courrier ou e.mail) **à dix autres personnes au moins** de vos connaissances pour qu'à leur tour, d'une part elles écrivent la même lettre à TOTALFINA et d'autre part, l'envoient à dix de leurs connaissances. Photocopiez cette page après l'avoir découpée selon les pointillés.

Monsieur le Directeur Général,

« Les affaires sont les affaires » entend-on parfois, pour exprimer que toute considération doit s'effacer devant les impératifs des « affaires ». Au fond de vous mêmes, êtes-vous vraiment de cet avis ?

J'estime au contraire que toute activité humaine doit s'inscrire dans les principes du développement durable et de la justice sociale. « *L'activité économique ne prend sens que si elle répond aux besoins réels de la population, donc à l'intérêt général, que si elle s'efforce de satisfaire ces besoins pour le plus grand nombre, avec des produits ou services de qualité, au meilleur coût économique, écologique et social* (Extrait de la Charte du Réseau de Consommateurs Responsables.)

Votre société contrevient gravement à ces principes, de deux points de vue au moins.

D'abord par sa présence en Birmanie, votre groupe soutient directement une des dictatures les plus sanglantes de la planète, dictature qui consacre 40% du budget national à son armée de façon à tenir en esclavage, voire à massacrer, une partie de sa population. Et les « royalties » que vous lui payez participent évidemment au maintien de ce régime. D'autres sociétés multinationales ont choisi de quitter la Birmanie. Vous avez choisi d'y rester, contrairement au souhait de l'opposition démocratique birmane et de Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la Paix 1991.

Ensuite, vous prenez des risques énormes avec l'environnement : en confiant vos cargaisons de pétrole brut à des sociétés établies dans des paradis fiscaux, qui emploient des marins sous-payés et utilisent de vieux bateaux comme l'Erika.

Vous rétorquerez peut-être que c'est la compétitivité qui veut cela, vos concurrents ayant recours aux mêmes procédés. C'est précisément cette logique que je n'accepte plus : la concurrence et la course au prix le plus bas, pour le profit des clients parfois mais toujours des actionnaires, qui finissent par coûter des fortunes à la communauté et par provoquer la destruction du patrimoine de l'Humanité. Nous espérons d'ailleurs que comme vous, vos concurrents tireront la leçon de ce qui est arrivé.

Je refuse quant à moi de soutenir, par mes achats d'essence et de mazout, ces saccages sociaux et écologiques et je tenais à vous le faire savoir.

A moins que vous ne vous engagiez sur trois points :

- quitter la Birmanie tant que la démocratie n'y est pas restaurée;
- financer intégralement la réparation des dégâts écologiques de la catastrophe et pomper sans tarder le fuel encore présent dans l'Erika;
- vous engager publiquement à ne plus utiliser des bateaux sous pavillon de complaisance, sans double fond ou sans compartiments séparés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.

ETHITOP : le top de l'éthique

Il s'agit d'une campagne de sensibilisation destinée au grand public. Un dépliant¹ a été mis au point par un groupe de travail du réseau, visant à faire interroger les banques par leurs propres clients.

La « spéculation financière » reste une thématique très abstraite pour le commun des mortels. Par cette campagne concrète, proche du quotidien - nous avons (quasi) tous un compte en banque - nous voulons contribuer à une prise de conscience des enjeux par un plus large public.

Où ma banque place-t-elle l'argent que je lui confie ? Répond-elle à des critères éthiques dans ses choix de placement ? Est-ce que je lui demande de simplement faire fructifier mes économies, à n'importe quel prix ? Suis-je d'accord de soutenir les industries d'armement ? Ou bien vais-je privilégier un

placement dans des entreprises attachées au développement durable ?

Le dépliant comporte une carte-réponse à renvoyer à sa banque. La stratégie de la campagne s'inspire de la campagne « *Vêtements propres* ».

On lance un appel pressant à tous afin de « mobiliser les troupes » pour distribuer Ethitop dans la rue.

C'est indispensable si l'on veut sortir de notre cercle de convaincus. La distribution ne doit pas se faire nécessairement devant les banques : on peut penser aux marchés, supermarchés, etc.

Contactez Isabelle Franck pour plus de renseignements et pour commander des dépliants.

**Réseau
« Action
contre la
spéculation
financière »,
rue du
Gouvernement
Provisoire 32 -
1000
Bruxelles; Tél.:
02-227.66.86
fax : 02-
217.32.59,
if@entraide.be**

(1) voir au
centre de ce
numéro

La Marche 2000 à Jette : un projet scolaire, social et culturel

Le vendredi 28 avril 2000, se déroulera à Jette
« *La Marche de l'An 2000* ».

Cet événement de solidarité unira plusieurs milliers d'enfants de la commune et d'ailleurs autour d'un même projet : la création d'une maison de quartier par le Babbelkot de l'Ange Gardien.

Cette association, fondée par Hubert Hendriks, instituteur au Collège Saint-Pierre de Jette, distribue des repas et des couvertures Gare Centrale, pratique l'hébergement résidentiel pour hommes et aide ceux qui le désirent à se réinsérer dans la société. Elle dispose d'un restaurant social et veut créer une maison de quartier afin de prolonger les quelques instants de convivialité après la fermeture du restaurant.

La Marche de l'An 2000 se composera d'une grande marche parrainée dans les rues de Jette et d'une série d'animations sur et autour de la Place Cardinal Mercier. Au-delà du côté humanitaire, la Marche de l'An 2000 est un

projet pluraliste ouvert à tous. Elle rassemblera des gens qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer : enfants du primaire et jeunes du secondaire. Francophones et néerlandophones. Défavorisés et nantis. Artistes et spectateurs. Tous seront unis en faveur des plus démunis pour un engagement social.

Le but est de créer un engagement social à Jette, de tisser des liens dans une ambiance de convivialité, d'aider le Babbelkot de l'Ange Gardien et d'attirer l'attention du public et des médias sur son travail.

Cette marche est organisée en collaboration avec la commune de Jette, le Foyer Culturel Jettois, het Gemeenschapscentrum Essegheem et le théâtre 140. Elle commencera par un rassemblement Place Cardinal Mercier (1090-Bruxelles) à 9h, ensuite tout au long de la journée une foule d'activités sont prévues.

Renseignements : 02- 427.60.09

**Véronique
Huygens**

Actions

- ☒ À faire
- ☒ À faire
- ☐ À faire

ATTAC Appel à un contre-sommet en juin 2000

**&
Assoc.
pour la
paix**

**Jürg
Schuppisser**
(Association
pour la Paix,
103 rue
Potagère, 1210
Bruxelles) et
Daniel Spoel
(ATTAC
Belgique, c/o
CNCD, 9 quai
du Commerce,
1000
Bruxelles).

Comme vous le savez sans doute, l'UNICE (Union des Confédérations Industrielles et d'Employeurs d'Europe) organise un « **European Business Summit** » à **Bruxelles du 9 au 11 juin 2000**.

Nous estimons que derrière le slogan officiel de cette activité (Innovation et Créativité) se cache un agenda beaucoup plus archaïque, que l'UNICE a défini dans un document du 1er octobre 1999 (les « *Priorités de l'UNICE* »), adressé à la nouvelle Commission Européenne.

Vous trouverez ci-dessous un texte d'appel à la tenue d'un « contre-sommet » en juin 2000. Nous serions heureux de prendre connaissance de vos commentaires et remarques. Si ce projet d'un « contre-sommet » vous semble digne d'intérêt, nous vous invitons à signer l'appel. Nous restons à votre disposition pour toute précision ultérieure.

NOUS ACCUSONS

Les 9, 10 et 11 juin 2000, lors d'un « Sommet européen des Affaires », L'UNICE, fédération patronale européenne, présentera en fait ses priorités à la nouvelle Commission européenne. Exigeant une employabilité tous azimuts en l'opposant à ce qu'elle appelle la « sur-protection » des salariés, l'UNICE poursuit son travail de sape contre les droits sociaux et les garanties collectives et son offensive idéologique en faveur de la marchandisation de la protection sociale.

Nous appelons à l'occasion de ce sommet à tenir d'un contre-sommet de ceux d'« en bas ».

Une solidarité basée sur le refus de voir dignité et libres choix des gens soumis au diktat du « tout économique » se développe entre monde du travail, chômeurs, précaires et usagers-consommateurs : il y a urgence et possibilité d'unifier les résistances aux attaques contre la cohésion sociale.

Nous accusons les multinationales, holdings et spéculateurs financiers d'atteintes aux droits de l'homme, d'irresponsabilité devant l'humanité et d'abus de pouvoir vis-à-vis des libertés fondamentales et des institutions démocratiques.

Malgré les prétentions arrogantes, le bilan n'est pas, dix années après la chute du Mur, « globalement positif ». La course au profit, la logique spéculative et son objectif de rendement maximal à court terme soumettent de plus en plus les activités humaines à des dogmes à l'opposé des aspirations de sociétés soucieuses de cohésion sociale et travaillant au développement durable.

A titre d'exemples :

- Les risques alimentaires se développent par manque des précautions les plus élémentaires.
- Les contrôles sont basés uniquement sur les principes de traçabilité sans être accompagnés de garanties sur la qualité des produits, comme l'ont montré récemment les crises de la dioxine et de la vache folle.
- Les accidents ou catastrophes écologiques de plus en plus nombreux résultent du transport de marchandises circulant en « flux tendu » dans des camions conduits par des chauffeurs soumis à un stress inimaginable ou dans des vieux rafiot navigant sous pavillon de complaisance, avec des équipages surexploités.

Actions

- ☒ À faire
☒ À faire
☐ À faire

- Les attaques contre les libertés syndicales se multiplient dans les entreprises ainsi que les zones de non droit qui vont de pair avec l'emploi de main-d'oeuvre clandestine.
- Les privatisations et diminutions de moyens alloués aux services publics, loin de rimer avec efficacité, mettent en danger vie et santé, comme l'ont montré en 1999 l'accident ferroviaire de Londres et en 2000 l'incapacité des services de santé britanniques de répondre à l'épidémie de grippe.

Nous accusons aussi ces mêmes acteurs économiques :

- 1- de vouloir soumettre les membres de la Commission européenne à leur contrôle et à leurs objectifs.
- 2- de vouloir réduire au minimum les systèmes de protection sociale existant dans les pays de l'Union européenne.
- 3- d'organiser le dumping social et les délocalisations d'entreprises, encourageant ainsi la concurrence entre pays et régions et favorisant de ce fait le développement de la xénophobie et du racisme, aliments de choix des partis fascistes et d'extrême droite.
- 4- de manipuler les dirigeants politiques et les peuples des pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union Européenne en les utilisant pour faire pression sur les conditions de travail dans les pays membres.

Des enjeux sociaux essentiels sont en péril. Les principes de solidarité sociale seront-ils sacrifiés au profit des fonds de pensions, des soins de santé et des structures éducatives privés ?

Les gouvernements vont-ils s'incliner devant l'idéologie de la liberté absolue d'entreprendre et du « moins d'Etat » ?

Les responsables politiques vont-ils laisser le monde être transformé en marchandise ? Nous rejetons cette perspective et exigeons que l'Europe change d'orientation, qu'elle adopte une logique de solidarité, où l'économie soit enfin mise au service du bien-être social et non l'inverse.

Au moment où l'UNICE intensifie sa politique de chantage à la compétitivité, nous appelons les mouvements, syndicats, réseaux, citoyens :

- à se rassembler dans un contre-sommet de celles et ceux « d'en bas »,
- à interpeller avec force les élus et les gouvernements au sujet de leurs responsabilités et de leurs engagements,
- à définir ensemble les priorités qui empêcheront la restauration d'un capitalisme du 19^{ème} siècle.

Signatures : à transmettre à Jürg Schuppisser ou à Daniel Spoel, voir ci-contre.

Actions

- ☒ À faire
- ☒ À faire
- ☐ À faire

La Marche mondiale des femmes

Pour plus
d'info : **Sophie
Pioro**,
Coordination
pour la Marche
mondiale des
femmes - Rue
du Méridien,
10 - 1210
Bruxelles; Tél.
02-229.38.21,
Fax : 02-
229.38.20,
Email : cffb@amazone.be,
site mondial de
la Marche :
www.ffq.qc.ca

(1) « La 4^{ème}
conférence
mondiale sur
les femmes :
impact sur la
femme
rurale », Le
Vulgarisateur,
avril 1996.

(2) Dominique
Simmonet,
« Waris Dirie.
Une top model
contre
l'excision »,
Châtelaine,
mars 1999.

Dans les pays en voie de développement, les femmes représentent 67% de la main d'œuvre agricole, (...), elles produisent 50% des denrées alimentaires dans le monde et jusqu'à 70% estime-t-on en Afrique. Par contre, dans le monde, pas moins de 70% de tous les pauvres, soit 1,3 milliards de personnes, sont des femmes¹.

En Afrique, au Moyen-Orient, mais aussi en Occident, deux millions de petites filles sont chaque année mutilées dans des conditions atroces, privées à vie de plaisir sexuel, livrées à la domination absolue des hommes².

En Belgique, de nombreuses femmes divorcées, ne perçoivent pas les pensions alimentaires de leur mari, et donc doivent subvenir seules à l'entretien des enfants, alors qu'elles sont souvent, soit sans emploi, soit à mi-temps.



Le 17 octobre 2000, les femmes du monde entier marcheront ensemble à New York contre la pauvreté et pour le partage des richesses, contre les violences faites aux femmes et pour le respect de leur intégrité.

Ce projet a été initié par la Fédération des femmes du Québec, et s'inscrit dans la continuité de la marche québécoise « du pain et des roses » et la Conférence internationale des Femmes de l'ONU à Pékin en 1995. Plus de 3.000 associations, groupements ou organisations de 145 pays à travers le monde ont déjà adhéré au projet et leur nombre ne cesse de croître de jour en jour.

1. Quels sont les principaux objectifs de la Marche ?

- Stimuler un vaste mouvement de solidarité des groupes de femmes du monde, du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest ;
- Promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes ;
- Amener les gouvernements à effectuer les changements qui s'imposent pour améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes du monde ;
- Démontrer la détermination des femmes à construire une monde plus juste en ce début de 21^{ème} siècle.

2. Quant aux structures ?

C'est la Fédération des femmes du Québec qui assure la coordination mondiale de la Marche. Chaque grande région du monde (Europe, Afrique centrale...) est représentée au sein du Comité de liaison international par des déléguées de coordinations nationales. Au niveau européen, plus de 20 pays dont les pays de l'Est se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises et ont décidé d'élaborer une plate-forme et d'organiser une marche européenne à Bruxelles.

En Belgique, le Comité 8 mars prend en charge l'organisation du projet. Plus de 120 organisations de femmes - dont le Conseil des femmes francophones de Belgique et le Nederlandstalige Vrouwenraad qui assument ensemble l'organisation pratique - se sont regroupées au sein du Comité 8 mars : femmes d'organisations de migrantes, des grands mouvements féminins, d'ONG de développement, de syndicats, de partis politiques, francophones et néerlandophones...

3. Quelles revendications ?

Lors d'une première réunion mondiale à Montréal en 98, les femmes du monde ont établi une plate-forme de revendications sur les deux thèmes : pauvreté et violence. Chaque pays, en fonction de sa situation spécifique, promeut quelques-unes de ces revendications qui lui paraissent urgentes, essentielles.

Actions

- ☒ À faire
- ☒ À faire
- ☐ À faire

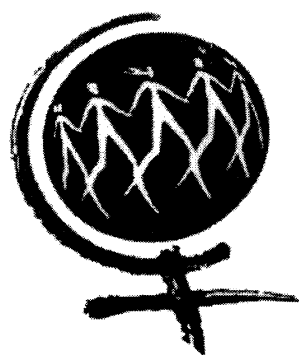
En Belgique, la plate-forme nationale est en cours d'élaboration. Mais voici quelques revendications déjà acquises :

- Au plan politique : une représentation paritaire dans tous les organes de décision et les organismes d'attribution de fonds, au niveau local, national et international;
- Au plan économique et social : l'élaboration de droits individuels en sécurité sociale;
- Dans la lutte contre les violences : des campagnes d'information et d'éducation des jeunes, des hommes et des femmes de manière différenciée selon le genre et un plan d'action gouvernemental élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain, réunis au sein d'un comité permanent;
- Au plan international : l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et la mise en place d'une taxe sur la spéculation financière internationale (taxe Tobin).

Il faudra attendre le 8 mars pour disposer du cahier complet des revendications. A suivre....

4. Diffusion et sensibilisation

La signature de cartes d'appui³ aux revendications internationales, européennes et nationales sera le principal support pour la diffusion des revendications. Elles seront adressées respectivement au Secrétaire général de l'ONU, au Président du Parlement européen et à chaque gouvernement.



Marche mondiale des femmes
World March of Women
Marcha mundial de las mujeres

2000

5. Les grands rendez-vous 2000

(3) voir cartes d'appui au centre de ce numéro.

- **Le 8 mars**, lors de la journée internationale des femmes, tous les pays organiseront des conférences de presse pour le lancement "officiel" du projet de la Marche et des cartes d'appui.
- **Du 8 mars au 17 octobre 2000**, une campagne d'éducation permanente prendra forme. Les organisations qui adhèrent au projet de la marche organiseront des débats, des ateliers, des colloques, des activités artistiques, ... sur les thèmes de la pauvreté et de la violence.
- **En Belgique, du 8 au 14 octobre**, des marcheuses traverseront tout le pays en passant par les villes phares : Liège, Gand, Mons, Bruges, Anvers...Concerts, débats, théâtre-action, activités diverses animeront ces marches.
- **Le 14 octobre** : marche belge et européenne à Bruxelles : Marche devant les institutions européennes (rue de la Loi, Schuman) pour arriver au Parc du Cinquantenaire, aménagé pour l'occasion en grand forum, avec présentation des revendications et animations. Le soir, l'Ancienne Belgique et la Salle de la Madeleine seront les lieux « culturels » : concerts, expositions, espace européen...
- **Le 17 octobre** : marche mondiale à New-York. Une rencontre est prévue avec le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Anan, pour lui présenter nos revendications.

Actions

- ☒ À faire
- ☒ À faire
- ☐ À faire

Collectif sans ticket

CST Lg-Bxl,
Tél : 04-
344.58.88, 02-
644.17.11, E-
mail :
collectifsansticket
@altern.org

Lettre ouverte à Isabelle DURANT et José DARRAS, Ministres de la Mobilité et des Transports¹.

Depuis 16 mois, notre collectif « sans ticket » (CST) est entré très pratiquement et très sereinement comme un acteur surprenant mais permanent et résolu, dans ce qui est devenu votre champ d'action : la Mobilité.

Nous sommes entrés en désobéissance, forts de notre carte de « réappropriation de notre droit » à cette mobilité, qu'une réalité gestionnaire, commerciale et technocratique, tend à nous bafouer; forts de cette carte que d'autres qualifient, moins positivement (...), de « refus de paiement » ! On ne paie plus... Et ce n'est pas ici une comédie mais l'expression d'une pratique quotidienne.

Entre-temps, nous vous avons rencontrés longuement, vous ou des membres de votre cabinet.

Entre-temps, la SNCB, avec la complicité de la gendarmerie (...) a entamé la riposte : les convocations, et donc les auditions, dans différents bureaux de police communale, se sont mises en route, avec, en premier dossier d'information pour que tous ces agents soient (bien) prévenus, une description circonstanciée des relations que certains d'entre nous entretiennent avec d'autres collectifs de résistance, politique et citoyenne.

Entre temps, cela fait plus de 6 mois que vous y êtes et que l'on ne voit rien venir...

Vagues promesses, rumeurs médiatisées, propositions à l'étude. Effets d'annonce, comme on dit maintenant. Et pourquoi pas...: la gratuité des trains pour les fonctionnaires, pour les plus de 65 ans, et de manière parfaitement conditionnée pour les moins de 12 ans.

Que l'on soit fils de pauvre ou fils de riche, retraité sans thunes ou fortuné, haut fonctionnaire ou précairement embauché par un Etat-employeur sans état d'âme, ne fait pour vous, semble-t-il, aucune différence. Soit. La gratuité pour tous ne ferait pas non plus la moindre différence, et nous y aspirons.

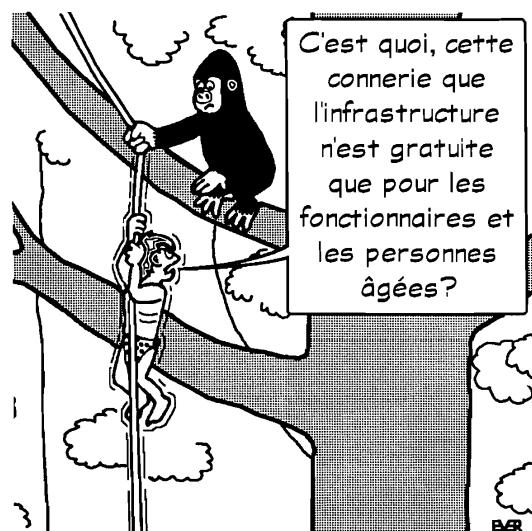
Mais enfin, si l'idée d'un transport public plus accessible gagne enfin votre esprit, il n'en demeure pas moins que vos propositions

échappent à toute priorité en terme de justice sociale. Tant pis en effet, pour les minimexés, les chômeurs, les précarisés, les bas salaires, voire pire, les sans revenus ni papiers, du moins s'ils ont entre 12 et 65 ans ! Pour eux, on verra les marges financières qui restent...

(...)

Tout cela n'est pas très sérieux. Les marges de manœuvre, c'est une question politique, et non de simple gestion. Donc, on les trouve, sinon on les crée. La preuve, vous affirmez en disposer ou les avoir trouvées pour ces catégories nouvelles, supplémentaires, de privilégiés du transport gratuit ou à faible tarif que nous mentionnons plus haut.

(...)

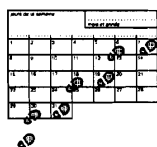


Les utilisateurs de la carte du CST réaffirment avec calme et avec détermination, leur droit irréprouvable à leur mobilité ! Cette mobilité que vous auriez à leur garantir et que, par défaut, ils ont décidé de se garantir eux-mêmes. Acte politique fort : réaffirmer par là l'ambition collective d'un véritable Service Public, extérieur à toute recherche de profit et à toute sélectivité basée sur le revenu, le statut, ou l'âge. Sortir d'une posture d'impuissance, celle-là même qui semble vous river, vous les responsables politiques, dans des carcans techniques et de gestionnaires sans plus aucune force de résistance au rouleau compresseur de la pensée unique. (...)

(1) version abrégée; version intégrale sur demande au CST.

(2) Mr Van Cauwenberg (PS), Ministre Régional du Budget, s'est opposé à la proposition Ecolo de péage des autoroutes en soulignant que les utilisateurs des autoroutes ont déjà payé par le biais de leurs impôts et par la TVA... Mais les usagers des transports en commun, eux, ils peuvent payer double ??

(3) voir les suppressions de lignes et de gares en milieu rural ou en périphérie urbaine populaire.



Car aujourd'hui, vous le savez (...) les compétences de vos Ministères s'inscrivent dans un champ dont les enjeux et les urgences sont cruciaux. Enjeux par rapport auxquels vous avez à formuler des positions et des réponses claires, aussi claires que les nôtres :

1. Voulez-vous, voulons-nous, que l'on continue d'organiser une mobilité partielle et partiale², rendue rentable et efficace, (...) construite autour de l'exclusion et donc de la répression des citoyens insolubles ou précarisés, et de l'abandon de ceux qui habitent dans des zones définies comme étant économiquement sans intérêt majeur³ ?

Ou au contraire, voulez-vous, voulons-nous que (...) soit en priorité garantie à tous la possibilité réelle de se déplacer, quelles que soient ses ressources financières, son statut socio-professionnel et sa variabilité, ainsi que ses lieux d'habitation et d'activités ?

(...)

4. Voulez-vous, voulons-nous que l'on prône le développement de systèmes de circulation et de transports, y compris des marchandises, qui engendrent souvent davantage d'immobilisme que de mobilité⁴, ainsi que de plus en plus de pollution frôlant, à bien des égards, des seuils irréversibles⁵ ?

Ou voulez-vous, voulons-nous que l'on réserve l'usage du financement solidaire des citoyens que sont sensés représenter les taxes et les impôts, pour privilégier une politique de mobilité et de transports qui s'inscrive

dans une perspective de développement durable, respectueuse de notre cadre naturel de vie et de celui des générations futures ?

A l'aube de la renégociation du contrat de gestion de la SNCB et de décisions européennes lourdes de conséquences sur la libéralisation du marché du transport des personnes et des marchandises, il s'agit de savoir si vous allez, si nous allons, opter pour une défense (...) d'un réel Service des Transports Publics, déjà gravement mis à mal aujourd'hui, ou pour un laisser-faire catastrophique pour les usagers les plus précarisés de « notre » société et pour les travailleurs.

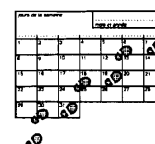
Pour notre part, même si la seule réponse de « vos » administrations (qui vous échappent) est de faire tomber sur nous des amendes de plus en plus impayables, donc impayées, voire d'envoyer certains d'entre nous devant les tribunaux, nous continuerons de croire que l'impuissance n'est pas (encore) de ce monde et que (...) peut s'organiser, (...) un front de refus large (...) sans compromission sur l'avenir qu'il entend se construire et se garantir, pour lui-même et pour les générations à venir.

Cela se fera-t-il avec vous ? Cela se fera-t-il sans vous, sous vos regards impuissants ? Cela se fera-t-il contre vous, politiquement responsables d'une répression administrative (voire judiciaire) absurde, que vous laisseriez agir dans sa plus respectable autonomie légaliste ?

A vous entendre ou à vous lire.

(4) On pense bien sûr ici aux bouchons sur autoroutes et à la saturation automobile des centres urbains, y compris de leurs périphéries ou artères dites « rapides ».

(5) On pourrait ajouter la sur-exploitation dont sont victimes ces travailleurs hyper-flexibles et hyper-précarisés que sont les transporteurs routiers, y compris ceux des petits colis sur lesquels ABX construit ses spectaculaires bénéfices.



Mordicus

Rens. : **Jean-Marie Lejeune**
et **Nicole**

Pairoux, rue
Neuve, 77 à
4820 Dison;
e-mail :
univers@
caramail.com

Présentation
Véronique
Huygens.

Le mensuel de chômeurs de la région de Verviers s'est transformé.

Pendant 4 ans, « *la gazette de ceux et celles qui sont -ou seront bientôt- involontairement privé(e)s d'emploi* » a permis à beaucoup de citoyens de s'exprimer dans un esprit solidaire et plein de vigueur.

Aujourd'hui, Mordicus est devenu un bulletin de liaison trimestriel qui se définit ainsi « *Un bulletin d'informations d'un univers vitalisé par des "espaces synergies" individualisés* » qui rassemble des citoyens paisibles soucieux de

s'accompagner à poser des actes écologiques (ontologiques) solidaires du Tout, afin d'avancer, unis vers une société qui donne ses chances à chacun(e). Bon, ça plane pas mal et je m'y perds quelque peu, ceci dit à chacun de voir...

Le questionnaire qui suit et sert de fil conducteur pour faire le topo sur son expérience de sans emploi, provient de ce bulletin.

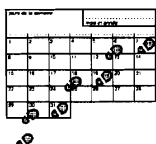
Arrêtez-vous ici ! : votre expérience peut aider d'autres personnes¹.

(1) Pour tout
renseignement
vous pouvez
contacter
Jacqueline
Borle au 087-
31.09.12.

C'est en partageant nos problèmes, nos réussites et nos réflexions que nous pourrons le mieux développer des solutions qui amélioreront notre condition. Ce questionnaire peut vous aider à écrire quelques lignes sur votre expérience de sans-emploi. il est écrit de manière générale et vous devrez peut-être l'adapter à votre situation. il faudra éventuellement remplacer le terme chômeur par pré-pensionné, minimexé ... il n'est en rien une obligation mais seulement un guide.

NDLR : Vous
pouvez aussi
transmettre
votre
témoignage au
Collectif : il
paraîtra dans
ces pages.
Pour tout
renseignement :
02-646.46.33

*Les sans emploi
en marche*



1. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?
2. Depuis combien de temps chômez-vous ?
3. Quel est votre statut ?
4. Qu'est-ce que le chômage a modifié dans votre train de vie ?
5. Avez-vous eu des problèmes administratifs ?
6. Comment avez-vous vécu ce changement ?
7. Comment a réagi votre entourage ?
8. Le chômage a-t-il modifié votre vie de famille ?
9. Maintenant, avec le recul, que pensez-vous de cette période de votre vie ?
10. Le chômage a-t-il fait de vous une personne différente ? Vous êtes-vous remis en question, dans quel domaine ?
11. Comment envisagez-vous votre avenir ?
12. A votre avis, le chômage est-il plus grave pour certaines personnes que d'autres ?
13. Pensez-vous que le chômage puisse devenir une période sabbatique où l'on réorienterait ses projets et sa vie ?
14. Comment éventuellement valorisez-vous votre période de chômage ?
15. Pour vous, quelle est la meilleure méthode pour chercher du travail ?
16. On parle beaucoup de mobilité. En tant que chômeur comment vivez-vous votre mobilité ?
17. Rencontrez-vous toujours vos anciens collègues de travail ? Oui/Non ? Pourquoi ?
18. Comment occupez-vous vos journées ?
19. Avez-vous des loisirs, partez-vous en vacances ?
20. Quelle est votre explication de la crise économique que nous traversons ?
21. Pensez-vous que le chômage soit une fatalité ?
22. Que pensez-vous du plein emploi ?
23. Pensez-vous retrouver un jour du travail ?
24. Si vous retrouvez un travail, serez-vous le même travailleur qu'avant cette période de chômage ?
25. Estimez-vous que le chômeur puisse trouver une place (utile) dans la société ?
26. Participez-vous à des activités à caractère revendicatif ?
27. Ces activités peuvent-elles avoir un effet positif ?

Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles

Lieu de parole et de solidarité, le comité organise aussi des rencontres à thème, il invite régulièrement des personnalités sensibilisées à la problématique de l'absence de travail.

Le 1^{er} février passé, Sandrine Dryers est venue présenter son film « *Alter Egaux* » et a participé le 24 février à un débat avec le comité des citoyens sans emploi dans le cadre de la foire

du livre de Bruxelles.

Le comité a réagi récemment à travers la presse concernant une proposition du FDF en matière de minimex (voir ci-dessous). Le comité encourage vivement les autres groupes à répondre aux articles de presse.

Le Comité organise aussi des permanences (voir agenda page 38).

Renseignements :

Claire André :
02- 479.39.82;

Kim Le Quang : 02-
644.04.48

Le Soir, 22.2.2000

Ixelles ■ Réaction à la proposition FDF

Les minimexés se soucient plus des exclusions en chaîne que de la « guerre des caisses »

Nous sommes choqués par cette guerre des caisses car, finalement, les seules victimes en sont les sans-emploi.

Lê Quang Kim, qui mène le comité de défense des minimexés d'Ixelles, réagit ainsi aux propositions du FDF d'augmenter la part fédérale dans le minimex et, à terme, d'en faire disparaître la participation des CPAS (« Le Soir » du 11 février). Ce jeune Ixellois connaît la chanson car il a longtemps bénéficié d'un minimex. Aujourd'hui, il se veut le défenseur de tous les sans-emploi. Et s'insurge contre les « voyages » d'une caisse à l'autre : un exclu du chômage devient minimexé, avant de se retrouver « article 40 » (minimexé au travail) puis à nouveau chômeur, et la boucle redémarre. Car beaucoup n'ont guère de chance de trouver un job.

Parallèlement à cette lutte, Kim tente d'unir les sans-emploi des 19 communes bruxelloises : les comités de défense se mettent à se rencontrer, et ils sont près de se fédérer en un « Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles », pour mener un combat collectif.

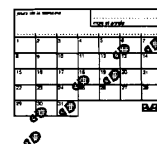
Lê Quang Kim n'est pas très bien vu au CPAS d'Ixelles, où il se rendait tous les matins jusqu'à son expulsion. Je veux, dit-il, informer les gens sur leurs droits, sur les permanences sociales... Avant les dernières élections, nous avons même rédigé un mémorandum des minimexés, qui reprend ce qui ne va pas au CPAS et propose des améliorations du service.

Le président du CPAS d'Ixelles reconnaît que lorsque ce jeune homme vient au CPAS « chauffer » les gens qui font la file, il est mis à la porte. Car, ajoute le Dr. de Heusch, il s'agit de provocation, non de dialogue.

Malgré cette guéguerre, Lê Quang Kim reconnaît une amélioration des contacts entre les sans-emploi de tous poils et le CPAS d'Ixelles. Mais il reste tant de choses à changer... Un exemple ? Pourquoi les CPAS de toutes les communes ne feraient-ils pas comme celui de Bruxelles-Ville, où une assistante sociale s'occupe des seuls sans-domicile. Pour humaniser les contacts plutôt que de les traiter en « clients »...

JANINE CLAEYS

*Les sans emploi
en marche*



Droits et respect

Hugues
Esteveny, 02-
414.20.63; asbl
AMIS, 29 quai
du Hainaut,
1080
Molenbeek
(Bruxelles).

(2) souvenez-
vous de
Rosetta...

Projections de films sur le chômage

Dans le courant du mois de mars, nous allons visionner quatre reportages¹ sur le chômage et ses conséquences sur le plan humain. Ensuite, nous choisirons un des reportages que nous utiliserons comme base, pour inciter un **débat sur le chômage**. Celui-ci aura lieu **le jeudi 13 avril** et réunira des personnes du collectif « Droits et respect », mais aussi des membres ou sympathisants d'autres collectifs. A nous de sélectionner le meilleur reportage et de préparer cette rencontre.

Ci-contre présentation du dernier film, les autres projections ont eu lieu avant la parution de notre journal.

« **Caravane Serail** » (Film de 1994). Vendredi 24 mars, à 15h.

Partout en Wallonie, le phénomène de domiciliation dans les campings s'est généralisé. Pour toute une partie de la population menacée d'exclusion sociale, c'est la dernière solution qui permet d'accéder à un logement². Certains campings sont ainsi devenus le refuge des nouveaux pauvres où l'on retrouve chômeurs, minimexés, personnes âgées, qui vivent dans des caravanes. Après le constat amer de cette situation, l'émission pose le problème de la politique du logement social en Belgique.

Comité de défense des minimexés d'Anderlecht

Permanence et renseignements sur les projets
en cours : Dalida Rigo 075- 344.117

Chômeur pas chien !

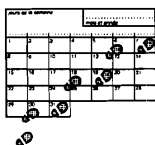
Renseignements :
04- 344.58.88

Les sans emploi
en marche

Le journal liégeois des chômeuses et des chômeurs qui refusent la fatalité continue la résistance. L'espace rencontre permet à tous les chômeurs et minimexé(e)s qui le désirent de se rencontrer, de discuter et d'échanger leurs expériences pour réfléchir et agir ensemble (voir annonce dans l'agenda).

Depuis 2 ans, « *Chômeur pas chien !* » s'est fait connaître par une série d'actions théâtrales mais aussi d'actions revendicatives spectaculaires, médiatiques (rappelons-nous l'entartage de Miet Smet alors Ministre de l'Emploi et du Travail ou l'occupation du toit de l'Onem).

« *Chômeur pas chien !* » entend bien poursuivre ce type d'actions non violentes, mais directes, seuls moyens, souvent, de se faire entendre, d'accéder à la presse et de faire savoir à ceux qui nous dirigent que tout ne leur est pas permis. Ces actions ne sont pas gratuites, elles reposent sur un ensemble de revendications et sur une stratégie collective déterminée, elles se font en liaison avec les autres groupes de *Chômeur pas chien !* (infos juridiques, théâtre, publications). Pour ce faire, des pistes imaginatives et non sans humour, ne manquent pas.
Avis aux amateurs...



Trait d'Union

Le groupe des Travailleurs Sans Emploi de la CSC Liège-Huy-Waremme mène une campagne pour la suppression de l'Article 80 avec les autres fédérations régionales (Voir

article page 7 et pétition en insert).

Renseignements sur la campagne à Bruxelles : Paul Blanche, 02- 246.30.10

Renseignements :
Dominique Scuvie,
04- 344.85.27.

Le carrefour des luttes à Liège

Le carrefour des luttes rassemble divers collectifs et associations (La Ferme Hayon, le Collectif sans/cent nom(s), le centre culturel Barricade, Radio Air Libre, le collectif Sans Ticket, Chômeur Pas Chien !, le SEL de Liège et d'autres...). Il se réunira **du 1^{er} au 3 avril**

pour débattre, réfléchir et agir sur le thème : Malbouffe et ré-appropriation alimentaire.

Les rencontres auront lieu à La Zone, 27 rue Méan, 4020 Liège.

Renseignements :
04-341.07.27

Un livre à découvrir

« Que nos valeurs sont universelles et que la guerre est jolie »

Un ouvrage coordonné par Yannick Bovy et Barbara Delcourt

« Tout individu qui accepte cette guerre ne participe-t-il pas au crime qu'elle représente ? »
Slavenka Drakulic, journaliste croate.

« Le véritable courage consiste à dénoncer les crimes commis par son propre camp, et non ceux commis par l'adversaire. »
Bertrand Russel.

Cet ouvrage se situe entre l'écrit sur le vif et la réflexion du lendemain. Certaines contributions datent des tout débuts de l'intervention militaire, d'autres lui sont postérieures. C'est peut-être ce qui en fera un objet instable, et dans une certaine mesure audacieux...

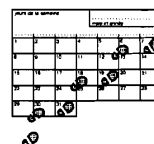
En tous les cas, si ce livre témoigne d'un engagement évident, il n'est que l'expression d'un ensemble de points de vue propres à chaque auteur, un florilège d'opinions, d'analyses et de métaphores artistiques. Mais l'objectif reste avant tout de maintenir ouvert le débat sur l'avenir de la Yougoslavie et des Balkans, parce qu'il touche aux principes juridiques, éthiques et politiques qui fondent nos sociétés.

Avec des contributions de :

Jean-Marie Chauvier, Barbara Delcourt, Harold Pinter, Georges Berghezan, Jean Bricmont, François Chesnais, Claude Serfati, Bozidar Jaksic, Ivana Momcilovic, Eric David, François Vercammen, Aris Roubos, Pierre Piérart, Michel Deutsch, Eric Remacle, Alain Badiou, Olivier Corten, Nicolas Angelet, Yves Rogister, Jean Delval, Micheline de Félice, Satish Nambiar, François Dubuisson, Veran Matic, et des interventions de Pierre Bourdieu, Boris Buden, Carine Russo, Claude Semal, Vojin Dimitrijevic...

Publié aux Éditions du Cerisier (Cuesmes, Belgique), 20 Rue du Cerisier, 7033 Cuesmes; tél/fax : 065-31.34.44; Email : avancees@skynet.be; 320 pages; 700 FB (frais de port compris)

Les sans emploi
en marche



Le Réseau de Consommateurs Responsables

Un levier pour une société plus consciente et solidaire

**Vincent
Commenne,**
RCR, 7 rue de
la Révolution à
1000
Bruxelles; tel :
081-24.00.04,
fax : 081-
22.22.67,
Email : rcre@
skynet.be

Le plus important contre-pouvoir au pouvoir économique dans les années 2000 ne sera plus politique, mais bien celui des consommateurs qui diront NON à certaines méga-entreprises. Déjà, de plus en plus de personnes deviennent conscientes de l'emprise croissante des sphères économiques et financières. Les décisions de ces entités ont des conséquences sociétales de plus en plus profondes en terme de qualité de vie (délocalisations, dégraissages de personnel, pollutions environnementales...). Et elles se sont mises pour la plupart hors d'atteinte des possibilités de régulation des états. Reste... la société civile.

C'est au sein de cette société civile que commence à se développer le courant de la « consommation responsable ». Consommer « responsable », c'est acheter certains produits plutôt que d'autres pour des raisons écologiques, éthiques ou humanistes. Les consommateurs responsables, ce sont ceux qui vont se soucier du fait que les vêtements qu'on leur propose ont été produits par des enfants indonésiens ou hongrois travaillant 14 heures par jour pour un salaire de misère et sans aucune protection sociale ; ou que leur café a été acheté à prix écrasé au petit producteur sud-américain ; ou que la banque où ils déposent leur épargne va justement l'investir dans ces entreprises qui exploitent le Tiers-Monde... Et ils vont chercher une alternative vêtements, café ou argent « propres ».

Nous n'en sommes pas souvent conscients, mais les consommateurs, c'est le plus grand groupe économique de la planète. Nous sommes tous des consommateurs. Et donc le pouvoir de ce groupe est énorme... à condition de le structurer et de le coordonner. N'oublions pas que les entreprises sont très attentives aux états d'âme de leurs clients. A tel point que, souvent, elle essayent de les créer...

Alors, soyons sûrs que les entreprises vont réagir de manière à ne pas laisser se perdre dans la nature une part de marché en croissance. Comment réagiront-elles ? Sans doute de multiples façons. Assisterons-nous à des modifications fondamentales de la culture d'entreprise ? Vraisemblablement non : certains se contenteront de la simple publicité « verte » pour améliorer leur image. Mais

d'autres feront, on peut l'espérer, des pas concrets plus importants dans le sens de devenir une réelle « entreprise citoyenne ».

Pour donner un maximum d'ampleur à ce courant, des consommateurs et des associations se sont rassemblés dans une nouvelle association : le **Réseau de Consommateurs Responsables**. Vous y retrouverez ainsi, outre de nombreux particuliers, Max Havelaar, les Magasins du Monde-Oxfam, la CNE, Inter-Environnement Wallonie et Bruxelles, S.A.W., la Banque Triodos et bien d'autres acteurs d'une société solidaire et d'un développement durable. Sans campagne de publicité, ce sont déjà 600 personnes et 55 organisations qui constituent actuellement le réseau.

S'engager dans la consommation responsable, c'est aussi manifester clairement ses opinions. Le Réseau vise à réunir les énergies jusqu'ici plus ou moins éparpillées de manière à leur donner une force suffisante que pour se faire entendre.

Deux possibilités sont ainsi offertes par le RCR :

- une lettre "OGM" à envoyer au gérant de sa grande surface ;
- une lettre "boule de neige" à envoyer à TotalFina (voir dans ce journal page 8).

Vous aussi vous souhaitez effectuer des choix de consommations de plus en plus « responsables » ? Vous souhaitez être tenu(e) informé(e) des multiples actions qui se lancent dans ce domaine par les différents acteurs ? Vous souhaitez apporter votre soutien ? Contactez -nous !



Lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre Guy Verhofstadt

31 janvier 2000

**Réseau
« Action
contre la
Spéculation
Financière »**

Monsieur le Premier Ministre,

La libéralisation économique de ces dernières années s'est traduite par un rétrécissement du rôle des gouvernements et par un déclin du secteur public. L'absence de règles et d'institutions publiques fortes et transparentes est l'une des causes des inégalités sociales croissantes. Elle permet des fraudes fiscales, une criminalité financière et surtout met en place une discrimination sociale importante, comme le montrent les chiffres de la Banque mondiale dans son rapport sur le développement mondial (1999/2000).

Les récentes crises financières ont bien montré les dangers d'une libéralisation des flux financiers sans cadre réglementaire et prouvé la nécessité urgente de renforcer les institutions publiques sur les plans national et international. Actuellement, les effets sociaux négatifs de la crise financière en Asie du Sud-Est ainsi que dans d'autres régions du monde (comme le Mexique) montrent clairement les limites d'un développement uniquement axé sur le profit à court terme et la spéculation.

Tout ceci nous pousse à dire que des politiques de régulations économiques sont nécessaires et urgentes. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement fédéral d'œuvrer avec détermination à la mise en application des points suivants :

1. La mise en place d'un système de taxation sur les transactions financières spéculatives. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement fédéral, aux partis démocratiques et aux élus européens de ces derniers de continuer à insister pour que soit votée une résolution préconisant l'instauration d'une taxe européenne de type Tobin, Spahn,... au niveau des Parlements belge et européen¹. Nous demandons au Gouvernement de se pencher sur l'utilisation de cette taxe dans le but de réduire les inégalités sociales au Sud et au Nord de la planète.

2. A un moment où les bailleurs de fonds internationaux plaident pour une « bonne gouvernance » au niveau national et l'appropriation des politiques sur le plan local, les institutions internationales doivent être réformées. Nous nous réjouissons du fait que le Gouvernement belge plaide pour une plus grande transparence de la politique et des pratiques des institutions internationales. Nous insistons sur l'importance de la transparence et le débat parlementaire avant et après les rencontres internationales, ainsi qu'une évaluation régulière de l'impact des différents accords.

3. Nous accueillons positivement l'intention annoncée par le gouvernement de prendre, à l'occasion de sa présidence belge du Conseil européen (2001), des initiatives relatives à l'harmonisation européenne de la fiscalité en général et de la taxation des revenus des capitaux en particulier, ainsi qu'à une taxe européenne sur l'énergie (CO₂). Nous demandons au Gouvernement de préciser son attitude vis-à-vis de la levée du secret bancaire, de la lutte contre la fraude fiscale, des pratiques de blanchiment d'argent, ainsi que de la révision de la réglementation relative aux centres de coordinations et paradis fiscaux.

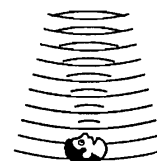
Au cours des prochaines semaines, nous avons des entretiens avec les différents Ministres compétents. Nous attendons de la part du Gouvernement plus que des promesses orales, mais bien un document officiel précisant ses positions sur les thèmes cités, en fixant, pour chacune des initiatives, une date limite et en indiquant un nombre de tâches qui sont directement de la compétence du gouvernement, en résumé :

- Une proposition concrète concernant la taxation des mouvements des capitaux à caractère spéculatif et l'utilisation des recettes d'une telle taxe.
- Que la Belgique considère une taxe sur la spéculation financière et un meilleur contrôle du secteur financier comme étant une priorité dans le cadre de sa présidence à l'Union européenne (juillet 2001).

Réseau
« Action contre
la Spéculation
Financière »,
32 rue du
Gouvernement
Provisoire,
1000 Bruxelles
Tél. : 02-
227.66.80,
fax. : 02-
217.32.59
e-mail :
entraide@
entraide.be

Vlaams
Netwerk tegen
Financiële
Speculatie
11,
Vlasfabriekstraat,
1000 Brussel
Tél. à: 02-
536.11.11,
fax. : 02-
539.13.43;
e-mail : ncos@
ngonet.be

(1) Nous ne
pouvons que
regretter le
vote négatif du
Parlement
Européen
concernant la
proposition
d'une
résolution sur
les mouvements
internationaux
de capitaux
(vote du jeudi
20 janvier
2000).



- Que le Gouvernement prenne des mesures concrètes concernant la politique fiscale (sur les plans national et européen) afin de favoriser les revenus du travail par rapport à ceux des capitaux.
- Que le gouvernement belge propose différentes mesures afin d'encourager les investissements éthiques.

De plus, nous attendons de la part du Gouvernement belge, avant le mois de mai 2000, un document sur les thèmes ci-dessus, présentant les positions qu'il ira défendre lors des rencontres internationales suivantes :

- Le sommet européen de Lisbonne sur les questions d'emploi, des réformes économiques et de la cohésion sociale (juin 2000).
- La réunion du printemps 2000 et l'assemblée annuelle du FMI.
- Le sommet de Copenhague+5 à Genève en juin 2000 (nous demandons au Gouvernement belge d'introduire une demande concrète concernant la régulation des flux spéculatifs).

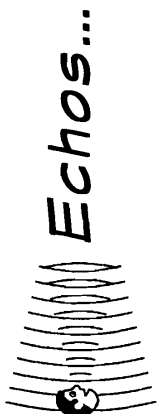
Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Au nom du Réseau Action contre la Spéculation Financière :

Claude Mormont, Coordinateur d'Entraide et Fraternité
 Dominique Weerts, Secrétaire Général du CNCD
 Camille Schmitz, Collectif Argent fou
 Pino Carlino, Secrétaire National de la CSC
 Jean-Claude Vandermeeren, Secrétaire Général de la FGTB

Au nom de Vlaams Netwerk Tegen Financiële Speculatie :

Jozef De Witte, Algemeen Secretaris NCOS/11.11.11
 Luc Claessens, Directeur Broederlijk Delen
 Eric Goeman, Attac Vlaanderen
 Luc Delanghe, Voorzitter Wereldsolidariteit
 Xavier Verboden, Intergewestelijk Secretaris Vlaams ABVV



Gaston au gazon et Sabine à la cuisine... mais sous contrat !

Le 7 avril 1999, les Chambres adoptaient la loi relative au contrat de travail A.L.E.¹ (Moniteur Belge du 20.04.1999). Madame Miet Smet, Ministre à l'époque, fixait au 1.10.1999 l'entrée en vigueur de cette loi.

Entre-temps, il y eut des élections dont les résultats furent - a-t-on dit - bouleversants, augurant de substantiels changements dans notre plat pays. L'exemple pratique est venu de Madame Onkelinx, Ministre de l'Emploi, qui a suspendu l'entrée en vigueur de cette loi ... pour la reporter au 1^{er} janvier 2000. Madame la Ministre, qui a su si brillamment utiliser le ressort médiatique du film « *Rosetta* » pour son plan « premier emploi Jeunes », succédané des stages ONEM, voit dans le contrat A.L.E. un « *Red Bull* » (taureau rouge en français)². Madame la Ministre a le sens de l'image.

Ceci m'en rappelle une autre, un film : « *On achève bien les chevaux* » : à la suite du Krach de 1929, les Etats - Unis sont plongés en pleine dépression économique. Des marathons de la danse, véritables jeux du cirque moderne, sont organisés à travers tout le pays. Des sans-emploi y concourent jusqu'à l'épuisement pour gagner quelques dollars³.

1. Énergisant, ce contrat ?

Ce contrat, proposé dès novembre 1999 au chômeur ou au minimexé en quête d'emploi, est réputé être un contrat de travail à durée indéterminée⁴. Dans ce contrat, le travailleur s'engage à effectuer sous l'autorité de l'A.L.E., réputée être l'employeur, et contre rémunération, des prestations⁵ dans le cadre « d'activités non rencontrées par les circuits de travail régulier »⁶ auprès d'un utilisateur (le terme est correct).

Ainsi formulée, la proposition de contrat pouvait recevoir l'assentiment de bon nombre de personnes, et en premier lieu de celles qui cherchent un emploi. Cependant, l'euphorie n'est pas de mise car il ne s'agit pas d'un contrat à durée indéterminée comme l'entend la loi du 3 juillet 1978.

Les prestations limitées au maximum à 45h par mois⁷ n'entrent pas non plus dans le champ

d'application du travail à temps partiel (cfr Loi programme du 22.12.1989). Elles ne sont nullement garanties. Il reste au candidat à l'emploi la solution de les trouver par lui-même, par démarchage... sans faire concurrence aux entreprises déjà présentes sur le marché du travail.

Or, il se fait que les travaux autorisés dans le cadre de l'A.L.E. sont déjà largement rencontrés par l'économie marchande et sociale, même à titre temporaire : travaux ménagers, de jardinage, de bricolage, administratifs, aide à la surveillance d'enfants ou de personnes malades ; de protection de l'environnement, de prévention et de sécurité ; à l'occasion des manifestations sociales, culturelles, sportives...

Au cours d'une interview-sélection dirigée par un agent de l'ONEM préposé à l'A.L.E., l'allocataire, candidat au poste mentionnera, outre ses compétences diverses, s'il dispose d'instruments de travail qu'il emportera au besoin gracieusement chez l'utilisateur, ce qui constitue un déni de l'article 11-1° et de l'article 12⁸.

Ces ambiguïtés, ces entorses, conduisent à l'émiettement des relations structurées du marché du travail.

2. Comment cela est-il possible ?

Dans le cadre du-contrat de travail A.L.E., un élément de réponse réside dans une subtilité juridique qui transforme le chômeur en travailleur.

La loi du 30.03.1994 créant les A.L.E. stipulait dans son article 73, 20 que « le chômeur n'est pas engagé dans les liens d'un contrat de travail (...) pour les heures d'activités, le chômeur reçoit un complément d'allocation... ».

La loi du 7.04.1999 remplace le mot chômeur par travailleur, le mot candidat bénéficiaire par celui d'utilisateur et stipule en son article 28 - 3° : « Le travailleur... perçoit une rémunération pour les heures d'activité qui est payée sous la forme du chèque A.L.E. ».

Dans le cadre de l'A.L.E., en vertu d'une

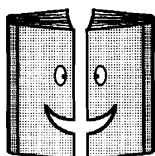
Jean-Marie Wattiez, membre du Collectif des chômeurs et des minimexés du Tournaisis; article condensé par Ghislaine De Smet. Version intégrale sur notre site internet.

- (1) Agence Locale pour l'Emploi.
(2) *Le Matin du 11.12.1999; cette boisson qualifiée d'énergisante est à base de caféine.*
(3) Titre original « *They shoot the horses, don't they ?* » film de Sidney Pollack. USA 1969 avec Jane Fonda, Susannah York, Red Buttons, Gig Young, ...
(4) article 3, al2.
(5) article 3 §1.
(6) article 28§4.
(7) 53 h pour les agents de prévention et de sécurité, 90h pour les travaux agricoles et horticoles.
(8) Article 12. « Dans le cas où (...) des instruments et du matériel doivent être mis à la disposition du travailleur par l'utilisateur, ce dernier doit veiller à ce que ces instruments et matériel soient en bon état ».

(10) Le chiffre officiel des 385.000 chômeurs complets indemnisés ne comprend pas, par exemple, les chômeurs de plus de 50 ans, ceux qui sont exclus du chômage pour longue durée, les minimexés, ceux qui suivent une formation professionnelle, les demandeurs libres, ...

(11) Le Matin, 16.12.1999.

A lire... A débattre



obligation légale, il est assuré contre les accidents du travail et en responsabilité civile à charge de l'ONEM. Mais cette obligation légale n'explique pas la différence (50, 100 ou 150 FB selon le cas) entre le coût pour l'utilisateur et la rémunération nette du prestataire.

Un rapide calcul prouve que le chômeur - travailleur contribue aux frais de fonctionnement des A.L.E., pourtant inscrits au budget de l'ONEM et finance la réduction fiscale accordée aux utilisateurs. De plus, les chèques A.L.E. (comme les chèques service) ne font pas l'objet d'une retenue ONSS comme dans un contrat ouvrier ou employé. On est en droit de se demander s'il s'agit véritablement d'un contrat de travail comme affirmé !

Officiellement, ces « emplois » de service de proximité étaient destinés à rencontrer des besoins non satisfaits. A l'usage, cela s'avère beaucoup plus comme une arme de contrôle social et de lutte contre le « travail au noir ». Cette dernière éventualité est envisagée à l'article 15. Il est vrai qu'il est plus facile de « faire prendre » une repasseuse à domicile que de s'attaquer aux grands groupes industriels experts en fraude fiscale et sociale.

3. Quelques explications...

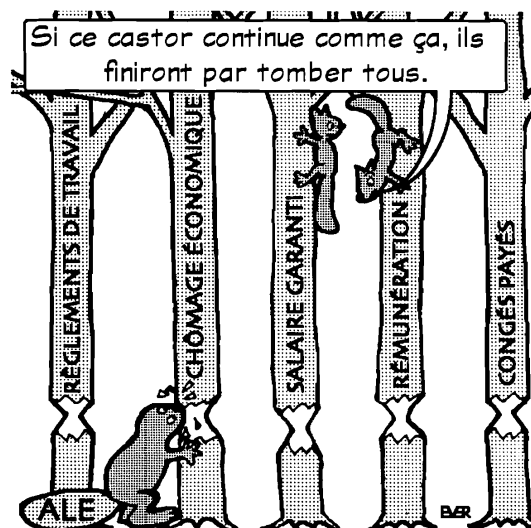
Cette pseudo-mutation assimilera le prestataire au travailleur à temps partiel et il y a fort à parier qu'il disparaîtra naturellement, comme d'autres¹⁰, des statistiques officielles destinées au grand public et qui ne recensent que les chômeurs complets indemnisés.

L'effet d'annonce d'une baisse du chômage consubstantiellement à celle d'une création d'emploi, à grand renfort médiatique, sera tout sauf inopiné.

La disparition du chômage succédera à la baisse, lorsque le volontariat en A.L.E. aura été remplacé par l'obligation pour tout chômeur d'y travailler. Le caractère contraignant proposé par Madame Miet Smet, initiatrice des A.L.E., sera ainsi rejoint.

La mise en place d'un tel plan répond aux vœux des autorités supranationales qui jugent les conditions d'octroi et d'indemnisation du chômage en Belgique trop avantageuses. Dans ses recommandations à caractère résolutoire

datées du 8.09.1999, la Commission Européenne considère « qu'il convient d'instaurer les conditions cadres permettant d'exploiter le potentiel du secteur des services pour la croissance de l'emploi » et recommande que chaque État membre mette en oeuvre les dispositions qui lui sont adressées.



Le report de la mise en application des contrats A.L.E. au 1.01.2000 s'explique aussi par le fait qu'en décembre 1999 se réunissait, à Helsinki, le Conseil des Chefs d'Etat et du Gouvernement de l'Union Européenne. Montrée du doigt, la Belgique veut être bon élève et contribuer de manière exemplaire à la stratégie européenne pour l'emploi telle que reflétée dans les grandes orientations de politiques économiques (GOPE) qui recommande de « créer des incitations à participer aux mesures actives du marché du travail et à accepter les offres d'emploi, tout en réexaminant le système d'allocations ¹¹ ».

Les 23 et 24 mars prochains se tiendra à Lisbonne un sommet européen consacré essentiellement à l'emploi et aux matières sociales. A la fin du premier trimestre 2000, Madame Onkelinx fera procéder à une évaluation des contrats A.L.E. Par un heureux hasard de calendrier, les dates coïncident...

L'Union Européenne orchestre dans le noir et dirige une partition dont les Etats Membres exécutent les notes. Dans son rapport sur l'emploi, Michel Jadot, Secrétaire Général au ministère de l'Emploi, annonçait que « d'autres choix nous attendent plus douloureux, qui portent sur les régimes d'indemnisation »¹¹.

Prenant l'exemple des bas salaires, ce geste, selon lui ne pourrait se comprendre « sans remettre en cause notre niveau de générosité sociale »¹¹.

4. Oui, mais à quel prix ? Janvier, c'est le mois des soldes.

Au fil des ans, des fêlures sont apparues dans la réglementation du travail salarié pour le plus grand bonheur des organisations patronales réclamant toujours plus de flexibilité.

La précarité, l'incertitude du lendemain se sont installées durablement. Les conditions de travail, de sécurité, de salaire, de niveau de vie se sont dégradées. Les conditions d'existence redeviennent pour bon nombre misérables et ce, malgré les guirlandes et les vitrines illuminées de notre société de grande consommation.

Les U.S.A., leader du workfare, l'Angleterre, pointés comme des pays ayant réussi leur redressement économique, ont vu les travailleurs pauvres se multiplier. Chez nous, l'oeuvre du démantèlement économico-social se poursuit inexorablement. Après les contrats temporaires, intérimaires, Prime, cadre spécial temporaire, stage ONEM, FBI, chômeur mis au travail, voici venir le temps des contrats A.L.E. qui franchissent un pas supplémentaire.

● un contrat qui n'en est pas un...

Le prestataire A.L.E. est considéré comme travailleur mais des droits importants, considérés comme des acquis, sont remis en question.

Dérogeant à la loi du 3.7.1978, socle des contrats de travail, le titre III de la loi du 7.4.1994 en est une bonne illustration :

— La loi du 8.4.1965 concernant les règlements de travail ne s'applique pas aux A.L.E. (article 22).

— Les obligations respectives des 3 parties en présence (travailleur, employeur et utilisateur) se retrouvent au chapitre III article 7 à 15.

Si l'article 7 consacre les principes généraux du respect, celui des convenances et des bonnes moeurs et des égards mutuels, il est à noter que l'article 8 concernant les obligations du travailleur entre dans les détails. Il est loin d'en être de même pour les articles consacrés aux obligations de l'employeur et de l'utilisateur

qui se voient rappelés de veiller à être de bons pères de famille. Toutefois, l'article 11, 3° admet que « l'employeur a l'obligation (...) le cas échéant, de veiller à une formation adaptée (par exemple les Agents de Prévention Sécurité) ».

● un salaire qui n'en est pas un...

La loi du 7.04.1999 tout en reconnaissant que le chômeur-travailleur a droit à une rémunération stipule que la loi du 12.04.1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs n'est pas applicable aux A.L.E. (article 23). Or, la loi du 12.04.1965 entend par rémunération : le salaire en espèces, le pourboire ou service auquel le travailleur a droit, les avantages évaluables en argent.

L'article 14 de la loi du 7.04.1999 déclare que « le Roi détermine ce que l'on entend par chèque A.L.E. ...ainsi que les modalités d'échange des chèques A.L.E. contre des espèces ».

Si un chèque équivaut à de l'argent, pourquoi alors introduire cette exception ? Est-ce à dire que le paiement des chèques A.L.E. ne bénéficie pas de la protection de l'échéance fixe ?

● pas de salaire garanti en cas de maladie ou d'accident...

La flexibilité est même introduite en ce domaine. L'article 19 consacre le principe général « qu'aucune rémunération n'est due pendant les périodes de suspension du contrat de travail A.L.E. ». L'article 17 nous fournit quelques exemples.

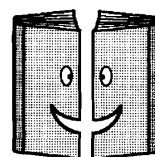
Le prestataire n'a pas droit au salaire garanti en cas de maladie ou d'accident. Si la maladie ou l'accident domestique trouvent facilement une solution, il en va tout autrement de l'accident du travail qui relèvera du cas d'espèce. En cas d'accident du travail reconnu, le travailleur A.L.E. sera-t-il indemnisé sur base de 250 FB ou 150 FB ? Sera-t-il indemnisé sur un forfait de 45 heures par mois, ou sur base d'une moyenne mensuelle, sur base des heures prestées le mois précédent, sur le nombre d'heures prestées avant l'accident ? Que se passera-t-il en cas d'incapacité permanente ? En cas de décès ?

Le brouillard entretenu s'apparente curieusement à un no man's land.

S'il s'absente pour répondre à une offre d'emploi, ses heures d'absence ne sont pas

(1) Extrait du rapport de B. Verhaegen, médiatrice de dettes à la Free Clinic, préoccupations et propositions des services de médiation de dettes.

A lire... A débattre



(13) terme
utilisé par Karl
Marx.

rémunérées. Il en est de même s'il doit être présent à l'occasion d'événements familiaux, pour l'accomplissement d'obligations civiles. Si le chômeur ou le minimexé trouve par lui-même un utilisateur habitant à plus de 5 km de son domicile, ses frais de déplacement ne seront pas remboursés. Il convient donc d'attendre que l'A.L.E. fasse appel à vos services.

● **pas de chômage économique, pas de congés payés...**

Faut-il dire que le chômage économique par suite d'intempéries n'existe pas ? Est-il nécessaire de dire que le prestataire n'a pas droit à des congés payés ? Est-il besoin de dire que le prestataire n'a pas droit à une prime de fin d'année ?

L'article 25 stipule que la loi du 4.1.1974 relative aux jours fériés n'est pas applicable aux travailleurs A.L.E.

Le chômeur-travailleur A.L.E. est payé à l'heure prestée, uniquement. Le marché est roi. En cas de rupture de contrat, un préavis de 7 jours doit être notifié par écrit. Cette rupture dans le chef de l'employeur doit être motivée. Mais, en aucun cas, un indemnité de rupture n'est due.

L'article 27 rappelant l'article 4 de la loi du 4.8.1996 relative au bien être des travailleurs restera un vœu pieu. Point n'est besoin d'espérer recevoir des bottines de sécurité ou des vêtements de travail adaptés ni même une indemnité pour l'achat et l'entretien de ces vêtements. Il ne faut pas compter non plus sur une visite médicale annuelle.

La loi du 5.12.1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires n'est pas applicable aux travailleurs A.L.E. Ici encore, la déréglementation est de rigueur. Les utilisateurs se voient remettre des conseils à observer (par exemple « offrir » une pause de 10 minutes toutes les deux heures). Mais un conseil reste facultatif....

étonner ? La période actuelle est révélatrice de l'offensive antisyndicale. L'heure est à l'atomisation des travailleurs.

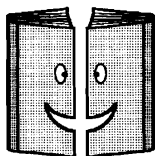
Petit à petit, les mécanismes se mettent en place pour opérer un retour au capitalisme naissant. Non pas celui des grandes découvertes technologiques mais celui qualifié fort à propos de « sauvage », celui de l'exploitation des masses laborieuses forcées de vendre leur force de travail au moins offrant. Le contrat A.L.E. et le contrat « Activation chômage », son cousin au niveau des entreprises, font des engagés « des travailleurs produits blancs ».

Dans notre société productiviste qui s'obstine à faire de l'emploi LA référence sociale obligatoire sans repenser la notion d'activité humaine, le risque existe que « l'armée de réserve »¹³ ne sera pas démobilisée mais au contraire réquisitionnée.

A moins que ...

Unis dans un même élan dans leurs associations, dans leurs organisations notamment syndicales, culturelles, mutualistes, ceux qui ont (encore) un emploi, ceux qui n'en ont plus, ceux qui étudient, se forment pour en avoir un, se mettent debout et repensent eux-mêmes leur avenir fuyant les sirènes aguichantes du social libéralisme décidément proche et allié fidèle du libéralisme social. Une alternative existe : le socialisme utopique.

A lire... A débattre



5. Conclusion

Les organisations syndicales des travailleurs et les services de l'inspection sociale, véritables arcs-boutants de notre système de concertation voient ainsi leurs rôles bafoués. Faut-il s'en

Plan Rosetta : une production de Lauretta...



Laurette Onkelinx, Ministre fédérale de l'Emploi, veut donner du travail à Rosetta. Il est temps !

Sur les 100.000 jeunes qui quittent l'école chaque année, 72.000 n'ont pas trouvé d'emploi après 6 mois. Au bout d'un an, 26.000 vivent toujours au pointage, en décrochage social.

La priorité gouvernementale est d'offrir aux jeunes, dans les six mois qui suivent leur sortie de l'école, le tremplin d'un « vrai emploi ».

Le Gouvernement arc-en-ciel ne fait que suivre une directive européenne qui impose d'agir avant les 6 mois de chômage des jeunes, à ce titre, la France et la Grande-Bretagne ont réagi. Mais, ne tombons pas dans l'excès, après avoir placé le réel à l'ombre de l'ogre, ne le jetons pas dans les bras de Cendrillon.

Même si la Ministre s'en défend, elle nous présente un remake du stage des jeunes (cf. notre tableau page suivante).

Plusieurs aspects du projet incitent à l'optimisme. On tente de répondre à une problématique maintes fois soulignée, à savoir, l'enlèvement des moins de 25 ans dans un chômage de longue durée.

Mais d'autres points restent inquiétants. Ainsi, il est risqué qu'un tel plan soit imposé sans concertation avec les interlocuteurs sociaux. Toute mesure pour l'emploi ne réussira que si elle est soutenue par les entreprises, les partenaires sociaux et les jeunes. Faute de quoi, il y aurait mille échappatoires pour diluer les espoirs des Rosettas.

Quid des sanctions, des fournisseurs d'emploi (P.M.E.), de la définition d'entreprise en difficulté... des points fondamentaux à préciser par A.R., vigilance, vigilance !!

Va-t-on faire des cadeaux, des primes aux entreprises pour des jeunes en déprime ? Une société qui admet autant d'enrichissement d'un côté et si peu de création de véritables d'emplois de l'autre, n'est pas celle que nous défendons

Rien ne sera perdu si on crée de véritables emplois et non de l'occupationnel.

Rien ne sera perdu si on prend le mal à la

racine, non l'emploi uniquement mais aussi l'enseignement ; on doit donc faire en sorte que les jeunes quittent l'école en ayant au moins les compétences de "savoir être" (respect d'un contrat, tolérance...) de citoyenneté responsable... veiller à un encadrement spécifique pour les jeunes en décrochage scolaire dans les écoles elles-mêmes.

Rien ne sera perdu si on veille à une redistribution des richesses, en cela la réduction du temps de travail est porteuse d'avenir.

Rien ne sera perdu si on évite l'écueil des mesurées.

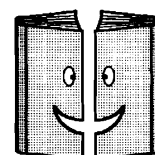
Dès lors le plan « premier emploi » ne doit pas pénaliser les autres travailleurs sans emploi (chômeurs de longue durée, les plus de 25 ans...).

Le plan Onkelinx a de l'ambition mais il serait pernicieux de nous donner de faux espoirs et de nous faire miroiter des boulots, faute de quoi demain Rosetta reviendra chez Lauretta...

**On n'engage plus...
Engageons-nous !**

*Lahoucine
Tazribine, 17
février 2000,
Jeunes C.S.C.*

A lire... A débattre



Le plan Onkelinx : l'avant et l'après

Stage des jeunes
En vigueur depuis 1976

Convention du premier emploi aux jeunes
Plan Onkelinx
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000

Jeunes concernés

- Moins de 30 ans et 6 mois de chômage
- En "cascade" :
 - a) Les moins de 25 ans dans les 6 mois de leur sortie de l'école.
 - b) Option, si pénurie de a) : les moins de 25 ans, demandeurs d'emploi.
 - c) Option, si pénurie de a) et b) : les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.
 - d) Option (par décision du gouvernement) : tous les demandeurs d'emploi sans limite d'âge.

Conditions de travail

- 90 % du salaire normal du poste.
- 100 % du salaire normal du poste.
- Durée : 6 mois renouvelables 1 fois auprès du même employeur.
- Durée : 1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps avec formation.
- Le stage n'est pas pris en compte dans le cadre des autres plans-emploi, qui "nécessitent" des durées de chômage.

Formation

- Possibilité d'étaler le stage sur 2 ans en vue d'une formation complémentaire à mi-temps.
- Possibilité d'affecter 10 % de la rémunération à une formation complémentaire (avec l'accord du jeune concerné).

Employeurs concernés

- Les entreprises comptant plus de 50 travailleurs (et les autres, mais de manière non obligatoire).
- Les mêmes, sauf l'enseignement.
- Tous les pouvoirs publics (fédéral, régionaux, communautaires), y compris l'enseignement subventionné.

Obligation pour les employeurs

- Entreprises : 3 % de leurs effectifs.
- Entreprises : 3 % de leurs effectifs.
- Pouvoirs publics : 3 % des effectifs, chiffre revu à la baisse par la suite.
- Pouvoirs publics : aucune obligation.

Incitants pour les employeurs

- 10 % de diminution des charges patronales.
- 20.000 FB/trimestre par jeune.
- 45.000 FB/trimestre pour les engagements au-delà des 3%.
- 45.000 FB/trimestre pour tous les jeunes engagés si l'employeur dépasse volontairement les 5 %

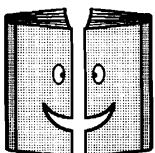
Sanctions pour les employeurs

- 3.000 FB/mois par engagement obligatoire non effectué.
- Idem.
- Peu de contrôles.
- Pas de dispositions nouvelles en matière de contrôle.
- Nombreuses dérogations (entreprises en difficulté, en restructuration, ou augmentant leur emploi).
- Dérogations pour les entreprises en difficulté ou en restructuration.

Nombre de jeunes concernés

- Les jeunes sortant de l'école ne sont pas concernés.
- En "cascade" :
 - a) ± 130.000 jeunes sortant de l'école (non chômeurs).
 - b) Environ 80.000 chômeurs de moins de 25 ans.
 - c) Environ 80.000 chômeurs entre 25 et 30 ans.
 - d) Tous les demandeurs d'emploi (moyennant décision du gouvernement)
- Environ 160.000 jeunes chômeurs de moins de 30 ans.

A lire... A débattre



Exclusion des cohabitant(e)s pour chômage de longue durée : l'article 80

1. Individualisation des droits

Expression bizarre dont on entend parler tous les jours, mais à laquelle on ne pige rien...

Aujourd'hui, en matière de chômage, le principe est inverse : on tient compte de la composition de ménage du chômeur pour calculer l'indemnisation à laquelle il aura droit. C'est un critère important pour calculer le montant des allocations (même s'il existe d'autres critères, notamment le dernier salaire touché ou la durée du travail avant le licenciement).

Il existe trois catégories familiales de chômeurs : chef de ménage, isolé et cohabitant, ce dernier statut étant le plus défavorable. En effet, seuls ces chômeurs (qui sont d'ailleurs des chômeuses dans 90% des cas) peuvent être exclus pour chômage de longue durée. Cette exclusion porte le doux nom d'ARTICLE 80.

Notons tout de même, qu'avant 1980, il n'existait pas de différenciation entre les catégories familiales des chômeurs, le droit était individuel, chacun qui avait travaillé et cotisé (c'était plus facile avec 50.000 chômeurs) touchait une indemnisation pour perte de salaire équivalente à 60% puis 40% de son salaire brut, et cela à durée indéterminée.

2. Complément d'infos

Tout complément d'information pouvant être obtenu auprès de votre syndicat (vérifiez tout de même toute info qui vous est donnée, souvent les employés manquent de temps et parfois de compétences) ou de Promotion des Droits Sociaux, Service Juridique de l'asbl Solidarités Nouvelles, Aide sociale/sécurité sociale/logement, 4 rue de la Porte Rouge à 1000 Bruxelles. Téléphone : 02-515.02.90 ou 02-512.71.57, de 9 à 16 heures.

3. L'Article 80

Le principe : un chômeur dont la durée de chômage dépasse la durée moyenne régionale multipliée par 1,5 peut être exclu du bénéfice des allocations de chômage.

Remarque : cette durée moyenne régionale multipliée par 1,5 varie en fonction du sexe, de l'âge et de la région.

Des exemples :

Hommes : Liège de 33 à 57 mois / Bruxelles de 33 à 56 mois.

Femmes : Liège de 57 à 89 mois / Bruxelles de 47 à 77 mois.

4. Les recours

Le chômeur visé reçoit du Directeur du Bureau de Chômage un avertissement lui annonçant sa prochaine exclusion.

Il lui est possible d'introduire 2 recours : 1 recours auprès du Directeur, 1 recours auprès de la CAN (Commission Administrative Nationale). *Ces deux recours doivent se faire dans le mois* qui suit la réception de l'avertissement ; ils peuvent se faire simultanément.

• Le recours auprès du Directeur

Plusieurs motifs peuvent être invoqués :

— *Le chômeur n'est pas cohabitant.* Les isolés et les chefs de ménage, pour le moment, en effet, ne risquent pas cette exclusion. Par contre, ils risquent une visite à domicile qui pourrait les faire passer dans la catégorie des cohabitants, s'ils partagent un peu trop de choses, avec leurs parents, leurs voisins, leurs ex...

— *Le chômeur n'est pas cohabitant en troisième période d'indemnisation, soit au forfait.* Pendant la *première période* (12 mois) l'indemnisation est égale à 55% du salaire brut (de 17.472 frs à 31.980 frs). Pendant la *seconde période* (3 mois + 3 mois par année de travail) l'indemnisation est égale à 35 % du salaire brut (de 17.472 frs à 20.358 frs). Le forfait pour un jeune qui n'a jamais travaillé varie de 7.462 frs à 11.882 frs. Le forfait ex-salarié est de 13.052 frs.

— *Le chômeur a plus de 50 ans.*

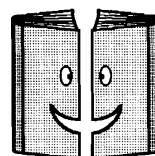
— *Le chômeur justifie de plus de 20 ans de passé professionnel en tant que salarié.*

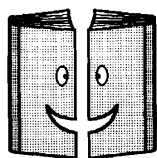
— *Les revenus (net imposables) du ménage du chômeur ne dépassent pas 625.000 frs (+ 25.000 frs par personne à charge) indexés.* Les allocations de chômage du chômeur visé ne sont pas comptabilisées.

— *Le chômeur bénéficie d'une dispense parce qu'il preste au moins 180 heures de Travail ALE dans les six mois précédant l'exclusion.*

*Carine,
Chômeur, pas
chien ! n°11,
janvier 2000*

A lire... A débattre





• Le recours auprès de la CAN.

Le chômeur peut invoquer :

— *Des efforts exceptionnels et continus en vue de retrouver un travail.* Il faut dans ce cas fournir un dossier qui fera l'objet d'une décision... des plus subjectives.

— *Une aptitude au travail limitée ou partielle.* Un examen médical sera nécessaire.

• **Des recours auprès du Tribunal du Travail** sont encore possibles.



5. En résumé, les recours...

1^{er} janvier avertissement de l'exclusion au 15 mai.

• **Auprès du Directeur.** Avant le 31 janvier : recours auprès du Directeur / 1^{er} avril : recours non fondé exclusion au 15 mai / Avant le 30 avril : recours auprès du Tribunal du Travail / Recours non fondé : exclusion au 15 mai.

• **Auprès de la CAN.** Avant le 31 janvier : recours auprès de la CAN / *peut prendre beaucoup de temps : continuer à pointer.* Recours auprès du Tribunal du Travail. Recours non fondé : exclusion au 15 mai.

6. Petite conclusion personnelle

Trois manières importantes d'échapper à l'exclusion pour chômage de longue durée ou *les effets pervers d'un système...*

• **Travailler en ALE au moins 30 heures par mois** (pendant 6 mois)... Il existe déjà aujourd'hui 40.000 travailleurs ALE sur le marché du travail (en noir ?) qui bossent sans couverture sociale, pour une rémunération de misère (150 frs de l'heure). Les tâches principales qu'ils effectuent sont des tâches domestiques.

C'est grâce à la pression faite sur des chômeurs précarisés par le risque de perdre tout revenu, notamment, que ces « emplois » sont acceptés. On voulait blanchir le travail au noir, on instaure le travail obligatoire...

Posons-nous quelques questions sur la débilité d'une société où certains plient sous le poids d'un emploi qui leur bouffe tout le temps et qui doivent engager pour nettoyer leurs crasses des chômeurs qui y sont forcés ! S'il s'agit réellement d'un manque de services de proximité à créer, que de vrais moyens soient dégagés pour employer des gens dans des contrats et à des conditions de travail décentes et respectables.

Chacun devrait pouvoir refuser un emploi qu'il considère non convenable.

• **Retravailler.** Il suffit d'accepter tout travail, même inintéressant, même abrutissant, même mal payé, même à temps partiel, même s'il faut engager une ALE pour me faire mon ménage... En effet, après 12 mois de travail à temps plein (dans 18 mois) ou 12 mois de travail à temps partiel (dans 24 mois) au moins, on retrouve son droit aux allocations, jusqu'au prochain risque d'exclusion... Chacun devrait pouvoir décider quand et pourquoi il veut travailler.

• **Passer du statut de cohabitant à celui d'isolé.** C'est possible dans les 6 années qui suivent l'exclusion. Dans ce cas, il faut déménager, se séparer de son ami(e), de son époux(se), des enfants... Une séparation de ce genre implique très souvent une insécurité nouvelle, financière, sociale ou psychologique. Les femmes, par exemple, se sont battues pour pouvoir quitter une famille ou des maris trop répressifs, devront-elles aujourd'hui se battre pour vivre à côté de ceux qu'elles choisissent ?

On se plaint d'une société dont les bases s'effritent, notamment la famille, et en même temps on mène des politiques qui font exploser ces familles et par la même les solidarités de base. Chacun devrait pouvoir décider avec qui il veut partager sa vie.

Une allocation conséquente, individuelle, inconditionnelle et non limitée dans le temps ne serait-elle pas un moyen plus efficace que l'Article 80 de lutter contre la pauvreté, la précarité des contrats de travail et le travail au noir ? A moins que le but non avoué de cette politique ne soit tout autre, diminuer les dépenses de la sécurité sociale ou les statistiques du chômage, par exemple.

Campagne des « Porteurs d'Eau »

Une réflexion globale et une action locale ouvertes sur le monde.

Inscrits dans un nouveau millénaire, nous sommes des acteurs de projets sociaux et des citoyens convaincus de la pertinence de leur action quotidienne mais interpellés par la profondeur des problèmes au niveau de la planète, des défis pour le siècle qui vient.

« Les micro-interventions locales ne peuvent suffire en effet à réduire (simplement réduire) les inégalités, il faut que les succès remportés au niveau micro servent de fondements à la réforme des politiques publiques au niveau macro.

Pour les acteurs sociaux « défavorisés », il s'agit de passer de la seule pratique de réalisations locales visant à l'amélioration de leur condition de vie, à une expression politique de leur capacité à participer à l'« espace public commun ».

Pour les décideurs, il s'agit de reconnaître que leur attention affichée en faveur de plus d'équité, passe par un partage du pouvoir : celui qui commande l'accès aux ressources et aux fruits de la croissance. »

Partant de cette réflexion, nous avons décidé de nous lancer dans la campagne des « porteurs d'eau » et la création d'un collectif. Nous avons pris comme base de notre réflexion la ressource-bien qu'est l'eau. Parce qu'elle a en elle tous les éléments symboliques, sociaux et politiques qui favorisent une révolution des consciences.

Un porteur d'eau, qu'est-ce que c'est ?

Un citoyen organisé ou non, une association, un comité, acteur concret et récurrent, qui agit et lutte pour que l'eau soit reconnue comme un patrimoine vital commun de l'humanité. Un citoyen qui veut participer à la mise en chantier d'une mondialisation des Solidarités. Nous voulons également faire connaître les capacités des simples citoyens dans la gestion de ces patrimoines inaliénables du vivant.

Ouvrir cette boîte à idées, c'est nous inscrire dans la perspective d'une autre gouvernance du monde, d'un nouveau contrat social.

Le collectif sur le terrain est un groupement, un réseau démocratique souple, autonome, indépendant. Pour garantir ces principes, un copyright a été déposé pour en organiser le financement (vente de produits de promotion « Des Porteurs d'Eau »). Il stimule, suivant les nécessités, des partenariats et alliances dans tous les domaines qui favoriseront ces objectifs (taxe Tobin, Droits de l'Homme, etc...).

Actions concrètes :

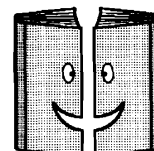
1. Défense, en partenariat avec diverses associations, d'une pétition pour réclamer que l'eau soit un patrimoine vital commun de l'humanité et refuser toute forme de privatisation de l'eau.
2. Organiser un Forum du Collectif de porteurs d'eau pour envisager les solutions alternatives de gestion citoyenne de l'eau.
3. Lancement d'une souscription pour l'achat d'une péniche « la maison de l'eau pour tous ».

Pour tout renseignement, et pour participer à une de nos activités, n'hésitez pas à nous contacter (voir ci-contre).

Léon Barez,
porte parole

Siège social &
Antennes :
Hainaut : 10
rue des
Patiniers, 7090
Braine-Le-
Comte ; Tél-
fax : 067-
56.16.38.
Antenne
Bruxelles : 210
rue Verte,
1030
Bruxelles, Tél-
fax : 02-
215.77.64 ;
E-mail :
fss.barez@
skynet.be

A lire... A débattre



La violence à l'école : une réponse ?

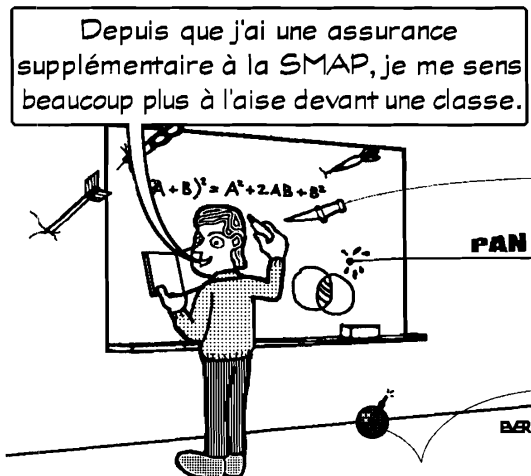
Xavier
Vanandruel

« Pour seulement 1000 BEF/24,79 EUR par an, faites face aux risques de l'enseignement. »

Telle est la formule de tête d'une proposition que la Société mutuelle des administrations publiques (la SMAP) m'a envoyée, comme à beaucoup de collègues enseignants.

Outre une couverture de responsabilité civile, la proposition comprend une prise en charge des frais médicaux consécutifs à des actes de violence dans le cadre scolaire, et le paiement d'un capital d'un million de francs en cas d'invalidité permanente totale ou de décès.

Le « nouveau produit » de la SMAP a suscité des échos jusqu'au journal télévisé. Les appréciations qu'ont formulées des enseignants sont mitigées : s'ils saluent la reconnaissance des problèmes de violence qu'ils ont à affronter, ils dénoncent que ce soit à eux-mêmes d'en payer la couverture.



Le volet de responsabilité civile faisant déjà double emploi avec l'assurance souscrite par mon école, je me suis demandé s'il n'en était pas de même avec le volet « actes de violence », qui ferait double emploi avec l'assurance légale en matière d'accidents de travail. En effet, comme j'en ai eu confirmation, un acte de violence porté à un enseignant dans le cadre de sa fonction est, sans ambiguïté, considéré comme un accident de travail et donc couvert par l'assurance obligatoire. Reste l'hypothèse que cette couverture soit insuffisante.

Et cela paraît bien le cas : il s'avère à l'examen que la couverture sociale des accidents de travail est aujourd'hui insuffisante. Ce n'est pas le seul endroit d'ailleurs où la Sécurité Sociale (cette « cathédrale ») prend l'eau : qu'on pense au remboursement des frais médicaux.

D'où la question : ne faudrait-il pas lutter pour la préservation et le renforcement de la Sécurité Sociale dans son ensemble, au lieu, en achetant chacun ses parapluies, d'aller dans le sens général d'une privatisation de la couverture sociale ?

J'en arrive cependant à ce qui me paraît finalement le plus choquant dans cette proposition.

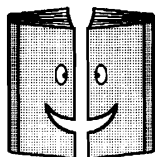
« L'actualité le confirme chaque jour, l'exercice de votre profession d'enseignant vous confronte à de nombreux risques » me dit la lettre de la SMAP.

Tout est présenté comme si, d'un grave problème qui appelle des solutions sociales et politiques, la violence à l'école était devenue une fatalité, une calamité naturelle comme la foudre ou les inondations. La violence à l'école recevrait alors sa réponse du marché, par un nouveau produit.

En bref, la proposition de la SMAP n'est nullement, comme l'ont pensé certains de mes collègues, la reconnaissance du problème de la violence scolaire, mais plutôt la négation que la violence à l'école soit un problème urgent à affronter par une volonté politique. Et c'est sans surprise que l'on entendrait parler de l'évolution de la violence à l'école à travers l'adaptation des primes de l'assurance, tandis que la segmentation inévitable de celles-ci offrirait une cartographie de sa dispersion.

Tant est grande la capacité du marché à fausser, à son profit, la mesure de ce qu'il importe de voir, et de comment il faut agir.

A lire... A débattre



— Brève —

Au Portugal (...) la violence à l'école existe comme le rappelle « O Publico » de Lisbonne. Mais cette violence peut être combattue parfois avec des moyens originaux.

« O Publico » raconte ce qui s'est passé dans une école de la capitale portugaise, une école d'un quartier défavorisé. On a commencé à offrir des repas complets à des enfants qui venaient à l'école sans avoir mangé. Le repas à l'école est devenu le seul repas digne de ce nom de la plupart des enfants qui la fréquentent et la violence a diminué.

Conséquence : le parlement portugais a demandé au gouvernement qu'il fasse en sorte que tous les écoliers portugais puissent manger à l'école.

Roberto Denis, RTBF radio, la première - Revue de presse européenne - 25.1.2000

Festival « No race, just diversity »

Du 11 au 31 mars, le MRAX, ASPIC, Bruxelles en Couleurs, le Forum des Migrants, Infor-Jeunes et Bruxelles Laïque présentent le festival « No race, just diversity » 2000.

Ce grand événement qui célébrera la Journée mondiale de lutte contre les discriminations raciales offrira pendant deux semaines une série d'activités festives comme une journée d'animations et de concerts ou plus sérieuses comme des conférences et de nombreux débats.

Le thème central sera : « *Immigrer : pour le meilleur et pour le pire* ». Il y sera question des causes de l'immigration, de la situation des étrangers chez nous, qu'ils soient immigrés de la deuxième ou troisième génération ou encore demandeurs d'asile ou sans-papiers, de la politique d'asile aux discriminations, en passant par les droits politiques.

Cette perspective permettra de mettre en évidence et en liens les enjeux de la société multiculturelle et les facteurs qui sont à la source des flux migratoires.

Parmi les grands moments du festival :

11-12 mars : grand jeu-parcours sur les migrations

18 mars : « **No race, just diversity** » day and night, aux Halles de Schaerbeek.

dès 14h : foire aux associations avec stands, animations, mini-concerts, spectacles, petite restauration...

dès 21h : concerts et DJ's. Avec notamment les groupes Sin Palabras et Sawt L Atlas

23 mars : Marche pour le droit de vote des étrangers.

Cette activité est organisée par le Forum des Migrants dans plusieurs pays de l'Union européenne.

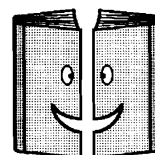
28 au 30 mars : colloque « Penser les migrations de demain vers l'Europe ».

A l'initiative du Groupe d'histoire des migrations de l'ULB.

Ce colloque tentera d'apporter un éclairage théorique et prospectif sur les migrations à venir (conséquences démographiques et sur le marché du travail, processus d'« européanisation » des migrations...).

*Pour en savoir
plus : MRAX
tél : 02-
217.56.94*

A lire... A débattre



Des avions qui ont fait beaucoup de bruit

Brigitte Poulet.

(1) *Front commun syndical DHL.*

(2) « *Le Vif/ l'Express* », 21.1.2000.

(3) « *Syndicats* », 14.1.2000.

(4) « *Le Matin* », 17.1.2000.

Les vols de nuit ne seront pas interdits à Zaventem. L'arrêté ministériel d'Isabelle Durant a vécu (peu de temps) et la crise va se résoudre dans un compromis qui n'est pas totalement négatif (régime de nuit de 23 h à 6 h autorisant un maximum de 55 Db, réduction significative du bruit émis pendant les autres périodes, contrôle du bruit par un organisme indépendant, aide à l'isolation acoustique pour les riverains... et perspective d'empoignades à propos du TGV, de Melsbroeck, de l'allongement d'une piste, etc.)

Ce fut une belle bagarre. Enfin, un beau premier round. Quelques moments de cette saga méritent d'être soulignés. Si on en reprend les différents épisodes, qu'a-t-on vu ?

Un magnifique jet de pavé d'Isabelle Durant dans la mare politique belge. Il faut reconnaître que la présence de quelques élèves turbulents dans la classe gouvernementale nous change des pratiques feutrées habituelles et suscite des remous fort salutaires.

La direction de DHL faisant du chantage à la délocalisation et brandissant la menace de 6.000 suppressions d'emploi : normal et prévisible.

Les travailleurs craignant de se retrouver sans job et abondant dans le même sens. Humain, compréhensible.

Et des employés tout pénétrés de la culture de production et de compétitivité et qui ne pouvaient pas imaginer qu'on retarde de quelques heures la livraison des colis (sans mettre aucunement en relation le contenu des dits colis avec l'urgence exigée). Triste !

Digression : n'est ce pas cette même logique qui fait croire à la plupart des gens que ces mesures intéresseraient et soulageraient, que la semaine de 32 h pour tous, la gratuité des transports en commun dans les villes, l'instauration de la taxe Tobin sur les transactions boursières internationales etc. sont impossibles ?

Des délégations syndicales locales bien vite rejointes par des troupes politiciennes pour faire bloc avec DHL contre Isabelle Durant en invoquant la défense de l'emploi pour les uns et de l'économie régionale pour les autres. Quelle vue à court terme ! Re-digression : n'a-

t-on pas justifié de la même manière le maintien de la production d'armes à la FN et plus récemment le maintien de la publicité pour le tabac à Francorchamps ? Jusqu'à quand toutes les nuisances seront-elles permises au nom de l'économique ?

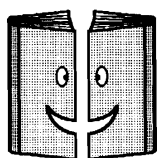
Quant aux emplois, observons-les d'un peu plus près. Il s'agit essentiellement d'emplois à temps partiel, d'une grande pénibilité pour les ouvriers : nuit, bruit, intempéries et d'une grande flexibilité pour les employés : attribution et modifications arbitraires des horaires selon le bon vouloir de l'employeur, congé hebdomadaire légal de 35 h consécutives rarement respecté¹.



Et dans ce concert de protestations indignées, on a entendu s'élever la voix dissonante de Michel Nollet (FGTB) dénonçant la pénibilité du travail de nuit et la flexibilité des contrats de DHL, rappelant que le syndicat a eu et doit avoir des exigences qualitatives quant aux conditions de travail et soulignant la nécessité de définir des règles fiscales, sociales et environnementales européennes pour couper court au chantage à la délocalisation²⁻³. Discours coulant dans nos oreilles comme le miel dans la gorge !

Rebondissement inattendu, on a vu ensuite DHL dénoncée pour fraude aux lois sociales et fiscales (cotisations non payées pour des pilotes et membres d'équipage étrangers sans permis de séjour ni de travail)⁴. On en a moins parlé mais il semble qu'une minorité des avions utilisés par DHL (7 sur 25) seraient en ordre par rapport aux exigences de l'administration

A lire... A débattre



belge de l'aéronautique⁴. Très amusant, non ?

Cette fracture décrite ici dans sa version syndicale a semble-t-il divisé tous les partis ... Le « tout à l'économique » aurait-il du plomb dans l'aile ?

Il y a derrière nous la contestation de Seattle,

devant nous la consultation sur le plan fédéral de développement durable... Tout ça invite à un peu d'optimisme, non ?

Je me souviens d'une B.D. de Gébé datant d'il y a au moins 25 ans ; il était question de l'an 01 et ça disait : « *on arrête tout, on réfléchit et c'est pas triste* ».

Ce que Seattle nous a appris....

Comme beaucoup, Steve York est revenu profondément transformé par les manifestations de Seattle. Ce qu'il a vécu là-bas fut pour lui un véritable parcours initiatique.

Les manifestations contre l'Organisation Mondiale du Commerce ont mobilisé largement et touché des groupes sociaux et des individus les plus divers dans le monde entier. « Le monde selon l'OMC » a pris un sérieux coup dans l'aile. Avoir pu mettre en échec, du moins temporairement, une organisation qui n'est pas loin de se prendre pour une sorte de « gouvernement global » est une expérience dont on sort fortifié et optimiste. Steve York y était et voici ce qu'il a appris :

Selon l'OMC, « le libre-échange profite à tout le monde ».

Ce n'est pas le cas des travailleurs sur-exploités et non protégés des nouveaux négriers. Ni de l'environnement (patrimoine de l'humanité) qui est détérioré sans souci de réparation par les pollueurs.

Selon l'OMC, « les entreprises doivent pouvoir se développer sans obstacles ».

Les fameux « obstacles » qui entravent les entreprises sont généralement des règles et des procédures démocratiques s'appliquant pour le compte des travailleurs, des droits du travail, de la protection de l'environnement, des droits de l'homme, des droits des consommateurs, de la justice sociale, de la culture locale et de la souveraineté nationale.

Selon l'OMC, « tout peut se transformer en marchandise, y compris l'eau ».

Steve York a appris que des peuplades autochtones ayant vécu en autarcie pendant des siècles ont été forcées de quitter leurs terres par le déversement direct de toxines dans leurs réserves d'eau par des entreprises implantées dans leur pays où elles peuvent se dispenser de respecter les normes de protection de l'environnement des pays développés. Ne pouvant plus subvenir à leurs besoins dans la nature, ces gens ont abouti dans les villes où ils vivent dans les bidonvilles sans autre perspective que les ateliers clandestins. (Dans l'avenir, l'OMC projette de « marchandiser l'eau potable », il n'y aurait donc plus rien à boire gratuitement).

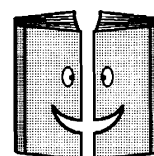
Selon l'OMC, « les lois qui empêchent de faire travailler les enfants constituent une entrave au libre-échange ».

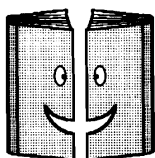
Steve York n'a pas de commentaire à faire (moi non plus).

Selon l'OMC, « le principe de précaution constitue un obstacle aux libres échanges commerciaux ».

Ce « principe de précaution » préconise la prudence quand on ne dispose pas encore de certitudes scientifiques sur un risque potentiel. Steve York a compris à quels risques incontrôlables nous sommes tous exposés en consommant les produits courants du marché.

Steve York,
2409 W. 21st.
St. Minneapolis,
MN 55405,
Email :
msyork@
earthlink.net;
publié dans
ATTAC
Newsletter
n°15, traduit
par Gérard
Lhouthe,
traducteur
bénévole.
Adapté
librement par
Véronique
Huygens pour
le journal du
collectif.





Selon l'OMC, « un gouvernement n'a pas le droit d'intervenir pour faire pression sur une entreprise qui serait implantée dans un état de non-droit ».

Steve York a appris que les dictatures avaient encore de beaux jours devant elles.

« Les jurys de l'OMC se composent de bureaucrates issus du monde des entreprises ».

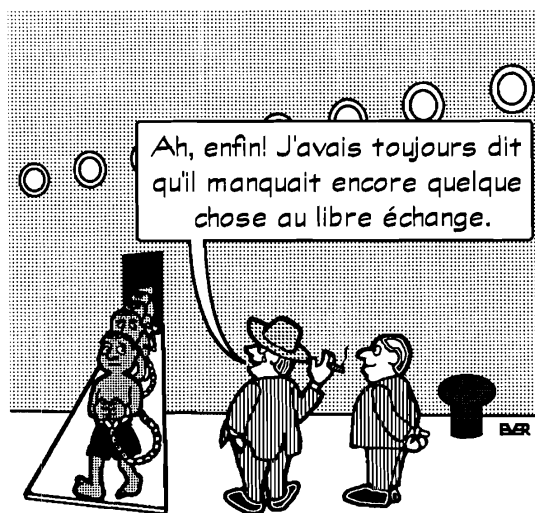
Steve York a appris que l'OMC répond aux desiderata des entreprises, sans contrôle démocratique.

Selon l'OMC, « la loi de protection de santé publique de l'Union Européenne en matière de boeuf élevé aux hormones synthétiques de croissance constitue une entrave au commerce et doit être abrogée ».

Steve York a appris que les gouvernements nationaux ne pourraient plus agir pour défendre l'intérêt public.

« L'OMC tente de remplacer les gouvernements nationaux par un gouvernement commandité par les entreprises ».

(NB : non élu et non responsable de ses actes). L'OMC est une organisation au service des entreprises, et refuse tout contrôle démocratique.



Selon l'OMC, « plus aucune banane ne devrait se vendre en dehors des sociétés américaines ».

Steve York a appris que lorsque l'Europe réserve 10 % de ses importations de bananes à des petites plantations antillaises, cherchant

à compenser ainsi par l'économie actuelle la richesse soustraite pendant des siècles aux îles de ses anciennes colonies, un jury de l'OMC décrète que cette préférence constitue une « discrimination » abusive. Selon l'OMC, « Chiquita devrait obtenir les 10 % restants du marché ».

Ceci déstabiliserait les économies et les gouvernements locaux et entraînerait une menace pour la subsistance de la population.

Le PDG de Chiquita contribue aux campagnes électorales des deux partis politiques des Etats-Unis et ses plantations en Amérique Centrale ont été accusées de violations notoires des normes sanitaires des ouvriers et de leurs droits de se syndiquer. Steve York a appris qu'il devenait peu fréquentable.

Même scénario aux Philippines où les Etats-Unis estiment que leur maïs doit pouvoir concurrencer celui produit aux Philippines, au risque d'anéantir l'économie locale. Steve York a appris qu'il devenait doucement irrécupérable.

Selon l'OMC, « l'entreprise de lait maternisé Gerber n'a pas à se conformer à la loi de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance sur le code de commercialisation des produits de remplacement du lait maternel ».

Steve York a appris que ce non-respect des règles internationales provoque une importante mortalité infantile au Guatemala.

Selon l'OMC, « certains gouvernements nationaux soutiennent des entreprises qui embauchent des gens du pays, utilisent des matériaux locaux et adoptent des pratiques saines pour l'environnement ».

Steve York a appris que c'était contraire aux lois du marché.

Selon l'OMC, « tous les médicaments devraient être brevetés. »

Steve York a appris que la santé des populations des pays en voie de développement était menacée.

Selon l'OMC, « les entreprises doivent s'installer là où la main-d'oeuvre est la moins chère et les coûts de protection de l'environnement les plus bas ».

Steve York a appris que des travailleurs sont

battus pour avoir commis des erreurs et sont licenciés pour s'être plaints ou avoir tenté de se syndiquer. (Les salaires moyens baissent tellement que même les Etats-Unis sont en passe de s'aligner sur les pays du tiers-monde).

Selon l'OMC, « les lois sur la pureté de l'air et sur la protection des espèces en danger sont des entraves au commerce ».

Steve York a appris qu'elles pourraient bien devenir illégales si nous n'y prêtons pas attention.

Steve York a appris que L'OMC s'est constituée de manière louche.

L'OMC a été fondée à partir du cycle de l'Uruguay du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) le 1^{er} décembre 1994.

Le Congrès a approuvé le GATT selon la procédure accélérée « Fast Track » lors d'une séance croupion.

Pour approuver l'OMC, il a fallu réécrire des sections entières des lois états-uniennes, pour les conformer aux règlements de l'OMC, de la même manière que les traités des Etats-Unis redéfinissent leur interaction avec d'autres pays.

Si on avait fait voter le traité en tant que traité, ce qui aurait exigé une majorité de deux tiers au Sénat, il aurait été rejeté. (Un sondage récent révèle que 81 % des Américains disent que le Congrès ne devrait pas accepter d'accords commerciaux donnant à d'autres

pays la capacité d'annuler des lois états-uniennes).

Désolé, il est trop tard !

Beaucoup de journaux influents (Wall Street Journal, New York Times) sont devenus des outils de propagande des milieux d'entreprises où l'idéologie du libre échange domine toute la pensée, mettant à mal la liberté de presse.

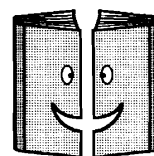
La méthode pour calculer le PNB (produit national brut) ne mesure pas la qualité de vie. Seuls entrent dans ces calculs l'activité du marché, de l'argent qui change de mains. Non seulement le PNB masque la décomposition de la structure sociale et de l'habitat naturel dont l'économie et la vie même dépendent en définitive, mais il fait apparaître cette décomposition comme un profit économique. Le PNB ignore l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles.

La désobéissance civile est parfois nécessaire, il a fallu désobéir par le passé aux lois de l'esclavage, de la discrimination raciale et du nazisme.

La société civile a d'autres projets que celui exclusif de maximiser les résultats financiers de quelques magnats. Vous souhaitez peut-être contribuer à organiser un débat ou une réunion dans votre commune pour débattre des implications de l'OMC sur votre vie ?

Faites connaître vos sentiments à ce sujet à ceux que vous avez élus.

A lire... A débattre



AGENDA

- Chômeur, pas chien ! : Espace rencontre
tous les 2^{èmes} jeudi ... 13h Cercle C.Lévi, 48 rue St Léonard, 4000 Liège rens. : 04-344.58.88
- Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles : Lieu de parole et de solidarité
ts les 1^{er} et 3^{èmes} mardis, 18h30 MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles rens. : 02-479.39.82
- Comité de défense des minimexés : Lieu convivial et permanence sociale
mercredi à 19h30, jeudi à 12h chez A.Sandra, 31 rue E. Cattoir, 1050 Bruxelles rens. : 02-644.04.48

- **Festival « No race, just diversity »**
18 mars 14h-24h Halles de Schaerbeek voir annonce page 33

- Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles : Du chômage à l'assistance et de l'assistance à la rue ?
21 mars 18h30 MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles rens. : 02-479.39.82

- **Forum : Développement durable... ou pauvreté durable ?**
22 mars de 10h à 17h voir annonce page 6

- **Marche pour le droit de vote des étrangers**
23 mars renseignements : MRAX 02-217.56.94
- Droits et respect : film : « Caravane Serail »
24 mars 15h 29 quai du Hainaut, 1080 Molenbeek rens. : 02-414.20.63
- Samovar & Maison de la Paix : La nouvelle guerre froide (Gilbert Achkar)
25 mars MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles rens. : 02-646.87.92
- Trait d'Union : Table ronde sur la suppression de l'article 80
30 mars CSC, 10 Bd Saucy, 4020 Liège rens. : 04-344.87.27
- Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles : Quels sont les objectifs réels de l'article 60 ?
4 avril 18h30 MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bxl rens. : 02-479.39.82
- **Atelier du Collectif : assistants sociaux travaillant en CPAS**
6 avril 18h CGAM, 56 rue de la Prévoyance, 1000 Bxl rens. : 02-646.46.33
- Droits et respect : débat sur le chômage
13 avril 29 quai du Hainaut, 1080 Molenbeek rens. : 02-414.20.63
- Régularisation des sans papiers - Quels statuts pour les régularisés ?
18 avril 18h30 MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bxl rens. : 02-479.39.82
- La Marche 2000
28 avril de 9h à 22h Pl. Card. Mercier, 1090 Jette (02-420.24.95) voir annonce page 9

- **Forum : Le CPAS en questions**
29 avril de 9h30 à 17h30 ... IHECS, 58-60 rue de l'Etuve, 1000 Bxl rens. : 02-646.46.33



Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrions lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif. Des forums ont eu lieu en 1996, 1997 et 1998, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est issue du troisième forum a été rendue publique en septembre 1998. Actuellement nous préparons un Forum consacré au problème du travail social des CPAS.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 646.46.33
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 500 FB par an - 300 FB sans-emploi - 1000 FB organisations
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
organisations membres : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)

numéro de compte : 523 - 0800384 - 15

NOTES

Journal de Collette

Du 1er décembre 1999
au 31 janvier 2000

BER

DÉCEMBRE 1999

Vendredi 3

*A Seattle, la police intervient
brutalement contre les
manifestants hostiles à
l'OMC.*

Nous sommes contre toutes
les barrières économiques.



DÉCEMBRE 1999

Vendredi 10

*Une étude révèle que les jeunes
immigrés ne sont pas plus crimi-
nels que les Belges mais qu'ils
sont arrêtés dix fois plus souvent.*

"Malfaiteur" de 8 lettres
et ce n'est pas "magrèbin".

cantine "Criminel"
POLBRU



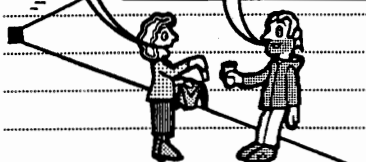
DÉCEMBRE 1999

Lundi 20

*Le ministre Reynders veut
réintroduire la déductibilité
fiscale totale des repas
consommés au restaurant.*

Vous irez encore le
dépenser en boisson?!

Non, je vais prendre un
repas que je pourrai
déduire de mes impôts.



DÉCEMBRE 1999

Mardi 21

*Mise en place d'un groupe
parlementaire qui veut
promouvoir l'introduction de
la taxe Tobin.*

ATTAC!



JANVIER 2000

Lundi 10

*La campagne de régularisation
des sans-papiers: on commence
par fermer les frontières.*

Ça au moins, je
suis d'accord.



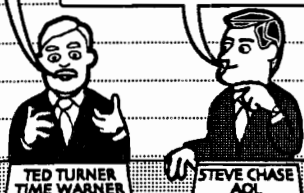
JANVIER 2000

Mardi 11

*America OnLine, le géant de
l'internet, et Time Warner,
celui des mass-media,
fusionnent.*

Une des valeurs clé d'une société
libre est la liberté d'expression...

...d'un nombre de plus en
plus restreint d'agences
de communication.



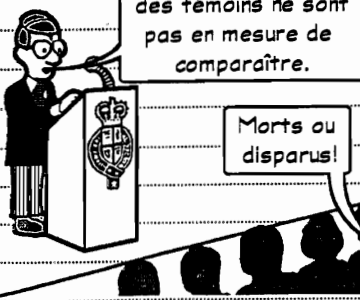
JANVIER 2000

Jeudi 13

*Le ministre britannique Straw
envisage de laisser partir
Pinochet à cause de sa santé
délicate.*

Et en plus, la plupart
des témoins ne sont
pas en mesure de
comparaître.

Morts ou
disparus!



JANVIER 2000

Samedi 29

*Les sans-abri protestent à
Paris contre la mode
"clochard" de la maison Dior.*

Comment pouvez-vous
vous permettre
des vêtements Dior?

